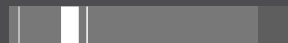




Série Pace TDC575D

guide de l'utilisateur



www.pacemicro.com



Fabriqué sous licence de Dolby Laboratories.
 "Dolby" et le symbole des doubles D sont des marques de commerce de Dolby Laboratories. Travaux non publiés confidentiels.
 ©Dolby Laboratories, Inc., 1992-1997. Tous droits réservés.

Ce produit intègre une technologie de protection des droits d'auteur qui fait l'objet de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle aux États-Unis. L'utilisation de cette technologie de protection des droits d'auteur doit être autorisée par Macrovision; cette technologie est destinée à un usage domestique ainsi qu'à d'autres utilisations à la carte limitées, sauf sur autorisation spécifique de Macrovision. Tout désassemblage ou rétroingénierie est interdit.

Pace et **PACE** sont des marques de commerce de Pace Micro Technology plc. Toutes les autres marques citées dans ce document appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Le modèle et le numéro de série de votre décodeur Pace TDC575D Series se trouvent sur une étiquette à la base du décodeur.

© 2006 Pace Micro Technology plc. Tous droits réservés.

Adresse du service d'entretien:

Pace Micro Technology (Support Services) Ltd.
 3701 FAU Boulevard, Suite 200
 Boca Raton
 Florida, 33431, U.S.A.

MESURES DE SÉCURITÉ	2
Avertissements affichés sur votre décodeur	2
Autres avertissements.....	2
Installation	2
MESURES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES.....	3
PANNEAU ARRIÈRE	8
BRANCHEMENT DES APPAREILS.....	10
Installation A :Téléviseur et système de cinéma maison avec un câble vidéo composite	11
Installation B :Téléviseur, magnétoscope et système de cinéma maison avec un câble vidéo composite	13
Branchement de votre télévision à la source d'alimentation	15
Branchement du cordon d'alimentation à votre décodeur.....	15
Branchement des appareils aux prises murales CA.....	15
FONCTIONNEMENT DE VOTRE DÉCODEUR.....	16
Utilisation de votre télécommande.....	16
Mise sous tension et hors tension de votre décodeur.....	16
Le panneau avant de votre décodeur	17
Fonctions d'enregistreur numérique personnel (ENP) du décodeur.....	18
Utilisation de la dérivation RF.....	19
Orages électriques.....	20
UTILISATION DES MENUS DE CONFIGURATION.....	21
DÉPANNAGE	22
CONDITIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DU LOGICIEL.....	25
LICENCE.....	27

Ce décodeur a été fabriqué et testé de façon à assurer votre sécurité. Cependant, une mauvaise utilisation peut être la cause de chocs électriques ou présenter des risques d'incendie. Pour éviter de rendre inopérants les dispositifs de protection intégrés à votre décodeur, veuillez prendre les précautions indiquées dans ce guide.

AVERTISSEMENTS AFFICHÉS SUR VOTRE DÉCODEUR



Le symbole représentant un éclair dans un triangle a pour but de vous avertir de la présence de tensions "dangereuses" non isolées à l'intérieur du châssis de votre décodeur, tensions qui pourraient être suffisantes pour présenter un risque de choc électrique pour les personnes.



Le point d'exclamation dans un triangle a pour but d'attirer votre attention sur des instructions importantes dans la documentation accompagnant votre décodeur.

AUTRES AVERTISSEMENTS

Afin de réduire les risques de choc électrique, ne retirez pas le capot de votre décodeur. Celui-ci ne contient aucune pièce nécessitant un entretien par l'utilisateur.

N'essayez pas de le réparer vous-même à moins d'être qualifié. Pour tout entretien, adressez-vous au personnel d'entretien qualifié.

Afin de réduire les risques d'incendie et de choc électrique, n'exposez pas votre décodeur à la pluie ou à l'humidité.

Sur le panneau arrière de votre décodeur se trouve un sceau de sécurité comportant l'inscription suivante : « Warranty void if broken or removed » (La garantie sera annulée si ce sceau est cassé ou enlevé).

Pour éviter d'endommager le disque dur interne, ne déplacez pas le décodeur lorsqu'il est branché à une source d'alimentation. Si vous souhaitez le déplacer, débranchez-le d'abord et attendez ensuite au moins 30 secondes avant de continuer. Nous vous conseillons de manipuler votre décodeur avec précaution car si vous endommagez le disque dur (ou l'un de ses composants), cela annulera votre garantie.

INSTALLATION

L'installation de votre décodeur doit être effectuée par un installateur qualifié conformément aux codes locaux en vigueur.

Remarque à l'intention de l'installateur

Ce rappel vise à attirer l'attention de l'installateur du système de câblodistribution sur la Section 820-40 du National Electrical Code des États-Unis, qui fournit des instructions concernant la mise à la terre appropriée et, plus particulièrement, qui précise que le câble de mise à la terre doit être connecté au système de mise à la terre de l'édifice, le plus près possible du point d'entrée du câble.

Avant d'installer et d'utiliser cet appareil, il est important de lire et de comprendre les instructions concernant la sécurité. Ces instructions doivent en tout temps être observées lors de l'utilisation de l'appareil afin de réduire les risques d'incendie, de choc électrique et de blessures.

1. Lire les instructions.
2. Conserver les instructions.
3. Observer tous les avertissements.
4. Observer toutes les instructions.
5. Ne pas utiliser cet appareil près de l'eau.
6. Nettoyer uniquement avec un chiffon sec.
7. Ne pas obstruer les ouvertures d'aération de l'appareil.
Installer l'appareil suivant les recommandations du fabricant.
8. Ne pas installer l'appareil à proximité d'une source de chaleur telle que radiateur, registre de chaleur, cuisinière ou autre appareil produisant de la chaleur (y compris les amplificateurs).
9. Ne pas contourner le dispositif de sécurité de la fiche polarisée ou de la fiche avec mise à la terre. Une fiche polarisée est pourvue de deux broches; l'une des deux est plus large que l'autre. Une fiche avec mise à la terre est pourvue de deux lames et d'une broche de mise à la terre. La broche plus large et la troisième broche sont destinées à assurer la sécurité. Si la fiche de l'appareil ne convient pas à la prise électrique murale, s'adresser à un électricien pour faire

remplacer la prise murale.

10. S'assurer que le cordon d'alimentation ne sera ni piétiné ni écrasé, particulièrement au niveau de la fiche, de la prise électrique ainsi qu'au point de sortie du fil de l'appareil.
11. Utiliser uniquement les fixations et accessoires recommandés par le fabricant.
12. Utiliser uniquement l'appareil avec un chariot, un pied, un trépied, une table ou un support recommandé par le fabricant, ou vendu avec l'appareil. Lors de l'utilisation d'un chariot, faire preuve de prudence pour transporter l'unité chariot/appareil afin de ne pas la faire basculer.



13. Débrancher l'appareil pendant les orages électriques ou lorsque l'appareil n'est pas utilisé pendant une longue période.
14. Confier toute réparation à du personnel d'entretien compétent. Un entretien est essentiel dans les cas suivants : la fiche ou le cordon d'alimentation sont endommagés; du liquide a été renversé ou des objets sont tombés dans l'appareil; l'appareil a été exposé à la pluie ou à l'humidité; l'appareil ne fonctionne pas adéquatement ou il est tombé.

En plus des instructions importantes concernant la sécurité, prière de lire les mesures de sécurité qui suivent.

Sources d'alimentation

Le décodeur ne peut fonctionner que sur la source d'alimentation indiquée sur l'étiquette de marquage. En cas de doute sur le type d'alimentation électrique de sa résidence, consulter son revendeur local ou le fournisseur d'électricité local.

Vérification de sécurité

Après avoir procédé à l'entretien ou à la réparation du décodeur, demander au technicien d'effectuer une vérification de sécurité afin d'assurer que l'appareil fonctionne correctement. Voir aussi l'article 14 dans la rubrique «Instructions importantes sur la sécurité».

Transport

Déplacer le décodeur et le chariot avec précaution. Les arrêts rapides, les déplacements rapides et les surfaces inégales peuvent faire basculer le décodeur et le chariot. Voir aussi l'article 12 dans la rubrique «Instructions importantes sur la sécurité».

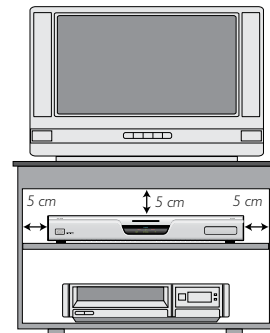
Température ambiante

La gamme de températures d'utilisation du décodeur se situe entre 0° et 55°C (32° et 131°F). Si la température ambiante n'est pas dans cette gamme, il faut remédier à la situation afin que le décodeur puisse fonctionner correctement et en toute sécurité. Par exemple, si la température est trop élevée, mettre le climatiseur en marche.

Aération

Les fentes et les ouvertures du décodeur sont destinées à aérer l'appareil afin d'assurer son bon fonctionnement et de le protéger de la surchauffe.

- ne jamais obstruer les ouvertures d'aération en plaçant le décodeur sur un lit, un sofa, un tapis ou une autre surface similaire;
- ne jamais couvrir les ouvertures d'aération avec un objet comme un journal, une nappe ou un rideau;
- ne pas placer le décodeur dans un meuble fermé comme une étagère ou une armoire, à moins que l'aération y soit adéquate ou que, ce faisant, les instructions du fabricant soient respectées;
- prévoir un espace d'au moins 5 cm (2 po) tout autour du décodeur afin d'assurer une aération suffisante.



Objets et liquides

Ne jamais insérer d'objets dans les ouvertures, ils risqueraient d'entrer en contact avec des points de tension élevée ou de court-circuiter des pièces et de causer un incendie ou un choc électrique. Ne jamais déverser de liquide sur le décodeur.

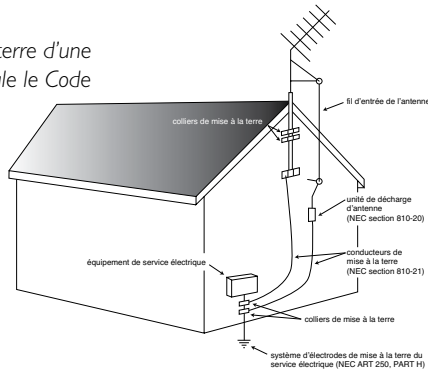
Risques d'incendie et de brûlures

Ne jamais placer d'objets produisant des flammes nues, comme des bougies, sur le décodeur.

Mise à la terre de l'antenne extérieure

Assurez-vous que l'antenne extérieure ou le système de câblodistribution connecté à votre décodeur est mis à la terre afin d'assurer une protection contre les surtensions et l'accumulation d'électricité statique. L'article 810 du National Electrical Code des États-Unis, ANSI/NFPA 70, fournit de l'information concernant la mise à la terre appropriée du mât et de la structure portante, la mise à la terre du fil d'entrée à une unité de décharge de l'antenne, la taille des conducteurs de mise à la terre, l'emplacement de l'unité de décharge de l'antenne, la connexion aux électrodes de mise à la terre et les exigences relatives à ces électrodes. Voir l'illustration ci-dessous.

(Exemple de mise à la terre d'une antenne comme le stipule le Code national de l'électricité, ANSI/NFPA 70)



Pièces de rechange

Lorsqu'il faut changer des pièces, s'assurer que le technicien responsable de l'entretien utilise des pièces recommandées par le fabricant ou qu'elles possèdent les mêmes caractéristiques que les pièces d'origine. L'utilisation de pièces non recommandées pourrait causer un incendie, des chocs électriques et comporter un grave danger. Voir aussi l'article 14 dans la rubrique «Instructions importantes sur la sécurité».

Surcharge

Ne pas surcharger les prises électriques murales, les rallonges et autres prises d'alimentation afin de réduire les risques d'incendie et de choc électrique.

Emplacement et montage

Ne pas placer le décodeur sur une surface inégale et instable. Il risquerait de tomber et de blesser gravement un enfant ou un adulte, sans compter qu'il pourrait être endommagé par la chute. Si le décodeur est monté au plafond ou sur le mur, suivre les instructions du fabricant et utiliser le support qu'il a recommandé. Voir aussi l'article 12 dans la rubrique «Instructions importantes sur la sécurité».

Eau et humidité

Ne pas exposer le décodeur à l'eau et s'assurer de ne placer aucun objet rempli d'eau, comme un vase, sur l'appareil. Voir aussi l'article 5 dans la rubrique «Instructions importantes sur la sécurité».

Orage électrique

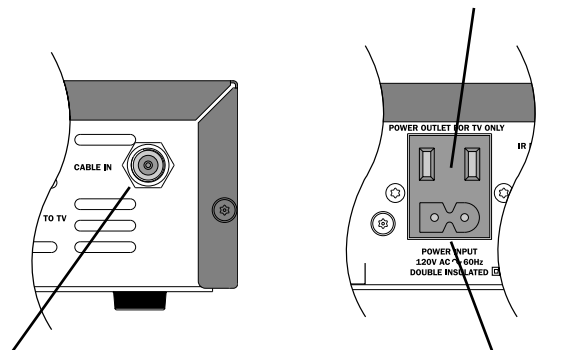
Afin d'assurer la protection de votre décodeur, débranchez le système de câblodistribution pendant un orage électrique, lorsque le décodeur n'est pas sous surveillance ou qu'il n'est pas utilisé pendant une longue période. Voir aussi l'article 13 dans la rubrique «Instructions importantes sur la sécurité».

CONSERVER CETTE INFORMATION POUR RÉFÉRENCE ULTÉRIEURE

LA SÉCURITÉ DES CONNEXIONS

Voir page 8 pour toutes les connexions du panneau arrière. Ne branchez pas votre décodeur (ou tout autre appareil tel qu'un téléviseur ou un magnétoscope) sur la prise d'alimentation murale tant que vous n'avez pas connecté tous les autres câbles. Votre décodeur fonctionne avec un courant d'alimentation de 120V c.a., 60 Hz. Ne le branchez pas sur une prise de courant continu. Insérez le cordon d'alimentation dans la prise POWER INPUT de votre décodeur avant de le brancher sur la prise murale. Si cette dernière est reliée à un interrupteur, mettez celui-ci en position sous tension afin d'alimenter votre décodeur. Débranchez votre décodeur de la prise d'alimentation murale avant de déconnecter un appareil quelconque du panneau arrière. Pour ce faire, retirez le cordon d'alimentation c.a. (ou mettez hors tension l'interrupteur de la prise murale, le cas échéant). Votre décodeur doit donc être installé près de la prise d'alimentation c.a., qui doit être facilement accessible.

Cette prise est prévue uniquement pour brancher un téléviseur. La puissance maximale fournie est de 500 watts. Ne connectez aucun téléviseur utilisant plus de 500 watts ni aucun appareil autre qu'un poste de télévision, tel qu'un grille-pain ou un séchoir à cheveux.



Cette entrée est prévue pour la connexion d'un câble réseau uniquement. Vous ne devez y connecter aucun autre équipement tel qu'un magnétoscope.

**POWER INPUT
(ENTRÉE
ALIMENTATION)**

ÉPILEPSIE ET IMAGES AFFICHÉES À L'ÉCRAN

Certaines personnes peuvent faire des crises d'épilepsie ou perdre connaissance lorsqu'elles sont exposées à certains types de lumières clignotantes dans l'environnement de tous les jours. Elles sont exposées à un tel risque si elles regardent certaines images à la télévision ou lorsqu'elles naviguent sur le Web. Ces phénomènes peuvent se produire même si la personne n'a jamais eu ce problème auparavant et n'a jamais fait de crise d'épilepsie.

Si vous ou un membre de votre famille avez déjà souffert de symptômes liés à l'épilepsie (crise ou perte de connaissance) en présence de stimulation lumineuse, veuillez consulter votre médecin avant d'utiliser ce produit.

Si vous ou toute personne utilisant cet équipement vous sentez étourdi, faites des gestes involontaires ou avez des convulsions, cessez immédiatement de regarder et consultez un médecin.

Lorsque vous naviguez sur le Web ou jouez à un jeu sur le Web, veuillez prendre les précautions suivantes:

- Utilisez l'équipement dans une pièce bien éclairée et réduisez la luminosité de votre écran de télévision.
- Asseyez-vous à une distance raisonnable de l'écran de télévision.
- Faites une pause de dix minutes toutes les heures.

Évitez d'utiliser le Web si vous êtes fatigué ou si vous manquez de sommeil.

INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

ATTENTION : N'essayez pas de modifier votre décodeur personnel sans l'autorisation écrite du fabricant. Toute modification non autorisée pourrait entraîner le retrait de votre droit d'utiliser le décodeur.

REMARQUES

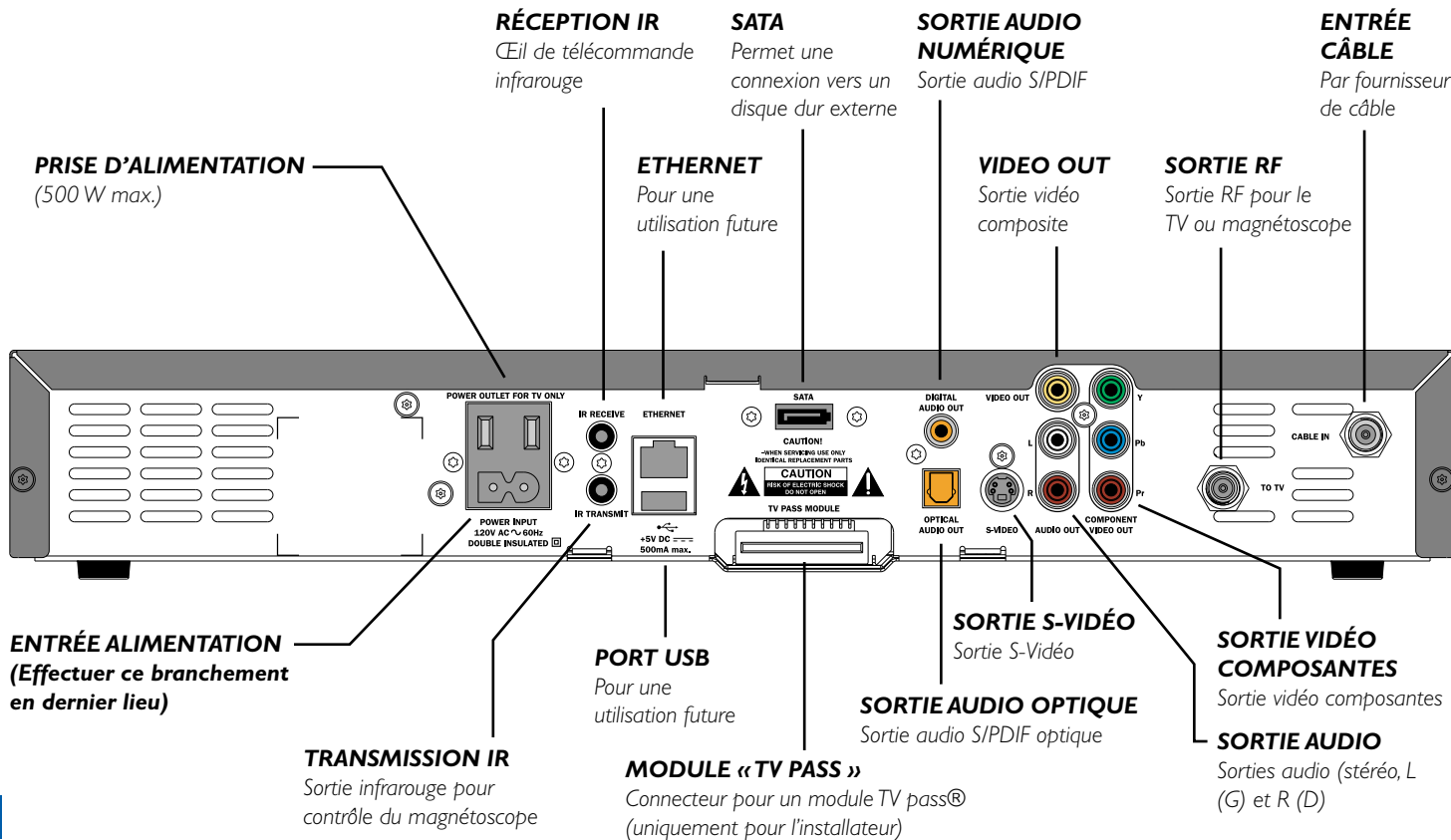
Votre décodeur a été testé et déclaré conforme aux limitations relatives aux appareils numériques de Classe B, selon la section 15 des règlements de la FCC. Ces limitations visent à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Votre décodeur génère, utilise et peut émettre de l'énergie RF, et s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux radiocommunications.

Il n'est toutefois pas garanti qu'aucune interférence ne se produira dans une installation particulière. Si votre décodeur est la source d'interférences nuisibles pour la réception radio ou télévisuelle, ce que vous pouvez déterminer en éteignant, puis en rallumant le décodeur, vous pouvez essayer de corriger le problème en appliquant une ou plusieurs des mesures suivantes:

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Augmentez la distance entre le décodeur et le récepteur.
- Connectez votre décodeur à une prise faisant partie d'un circuit différent de celui sur lequel est branché le récepteur.
- Demandez l'aide du revendeur ou d'un technicien expérimenté en radio/télévision.

Votre installateur s'est probablement chargé de brancher

PANNEAU ARRIÈRE



ENTRÉE CÂBLE	Permet de brancher le câble de service.	ETHERNET	Relier à un ordinateur en réseau en option. (Pour une utilisation future).
SORTIE RF	Permet de relier l'entrée RF de votre télévision ou magnétoscope.	TRANSMISSION INFRAROUGE	Permet de relier une télécommande de magnétoscope optionnelle (transmetteur infrarouge). (Pour une utilisation future).
SORTIE VIDÉO COMPOSANTES	Si votre téléviseur possède des entrées vidéo de type « composant », vous pouvez les brancher ici.	RÉCEPTION INFRAROUGE	Permet de relier un « œil de télécommande » optionnel (récepteur infrarouge).
SORTIE AUDIO	Permet de relier les entrées audio stéréo de votre télévision, magnétoscope ou amplificateur stéréo.	PRISE D'ALIMENTATION	Permet de brancher le cordon d'alimentation de la télévision pour l'alimenter en électricité.
SORTIE VIDÉO	Permet de relier l'entrée vidéo de votre DVD, magnétoscope ou télévision standard.	ENTRÉE D'ALIMENTATION	Permet de brancher le cordon d'alimentation de votre décodeur.
SORTIE S-VIDÉO	Permet de relier l'entrée S-Vidéo (si disponible) de votre magnétoscope ou télévision.		
SORTIE AUDIO OPTIQUE	Permet de relier l'entrée audio numérique optique d'un appareil audio numérique optionnel.		
SORTIE AUDIO NUMÉRIQUE	Permet de relier l'entrée audio numérique électrique d'un appareil audio numérique optionnel, par exemple un décodeur audio ou un récepteur de cinéma maison.		
MODULE « TV PASS»	Relier à un module TV pass®, au besoin.		
SATA	Relier à un disque dur externe en option.		
USB (Universal Serial Bus)	Relier à un appareil en option compatible prenant en charge une interface USB 1.1., comme une imprimante, un appareil photo numérique, un clavier ou une souris. (Pour une utilisation future).		

vos appareils. Toutefois, si vous avez besoin de les débrancher, puis de les rebrancher, veuillez lire les pages 10 à 15 pour obtenir plus de renseignements.

Les pages 11 à 14 présentent deux types d'installations. L'installation A possède une configuration de base pour brancher un téléviseur et un récepteur de cinéma maison. L'installation B possède une configuration de base pour brancher un téléviseur, un magnétoscope, un lecteur DVD et un récepteur de cinéma maison.

Ces installations permettent d'utiliser efficacement les connecteurs du décodeur. La personne qui a installé votre système peut néanmoins avoir effectué des branchements différents. Cela dépend de vos autres appareils et de leurs connecteurs.

Les deux installations permettent l'enregistrement et la lecture en stéréo de cassettes vidéo. Les haut-parleurs du cinéma maison produisent le son stéréo.

Bien que les câbles RF ne soient pas absolument nécessaires, il est recommandé de les brancher quand même comme connexion de secours, et afin de pouvoir utiliser la fonction de dérivation RF (ils fourniront uniquement un son en mono au téléviseur et au magnétoscope).

Si vous branchez également un connecteur audio optique (voir illustration), le récepteur de cinéma maison peut profiter de l'audio numérique par la sortie audio optique du décodeur.

AVERTISSEMENTS

Ne branchez pas le décodeur (ou tout autre appareil tel qu'un téléviseur ou un magnétoscope) à l'alimentation c.a. tant que tous les autres câbles n'ont pas été correctement connectés.

Débranchez le décodeur de l'alimentation c.a. avant de déconnecter tout appareil branché au panneau arrière du décodeur.

La seule façon de déconnecter le décodeur de la source d'alimentation c.a. est de débrancher le cordon d'alimentation c.a. ou d'éteindre l'interrupteur de la prise murale (le cas échéant) en le mettant en position ÉTEINTE (OFF). Le décodeur doit par conséquent être installé près d'une prise électrique murale c.a. facilement accessible.

La prise d'alimentation est uniquement conçue pour être connectée avec le cordon d'alimentation d'un téléviseur. La puissance maximale fournie est de 500 watts. N'y connectez pas les téléviseurs qui utilisent plus de 500 watts ou tout autre appareil, tel qu'un grille-pain ou un sèche-cheveux.

L'entrée du câble est réservée au réseau de câblodistribution. N'y connectez aucun appareil, magnétoscope ou autre.

Tout câble connecté aux prises de sortie audio doit être un câble coaxial de 75 ohms et non un câble audio traditionnel.

INSTALLATION A : TÉLÉVISEUR ET SYSTÈME DE CINÉMA MAISON AVEC UN CÂBLE VIDÉO COMPOSITE

Dans l'installation illustrée page 12, le branchement au téléviseur se fait à l'aide d'un câble vidéo composite.

Variations

Le câble vidéo « component » (YPbPr) vous permet d'obtenir une image de qualité supérieure à celle obtenue avec un câble vidéo composite. Par conséquent, si votre téléviseur possède des prises vidéo « component » (YPbPr), remplacez les câbles vidéo composite par des câbles vidéo « component ».

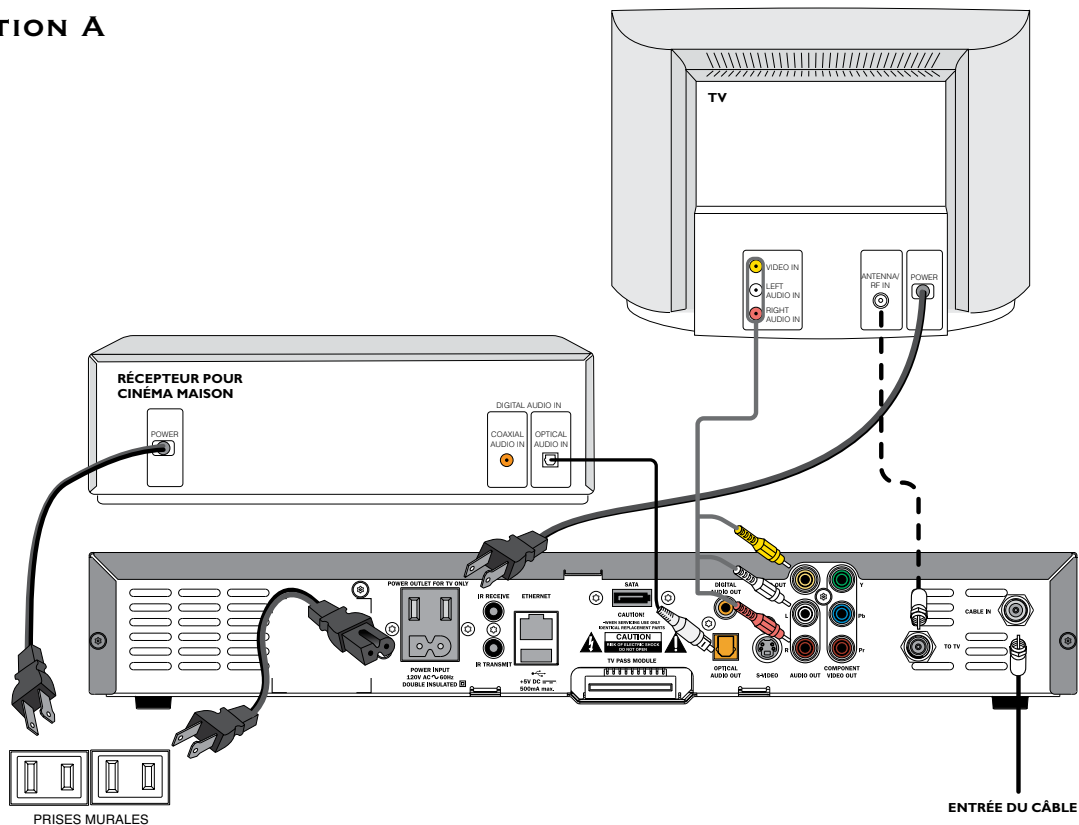
En revanche, si votre téléviseur ne possède pas de prises vidéo « component » mais une prise S video, remplacez le câble vidéo composite video par un câble S-video.

REMARQUES

La façon de brancher vos appareils dépend de votre récepteur de cinéma maison. Par exemple, les entrées audio optique et numérique peuvent être associées à des entrées vidéo spécifiques. Veuillez consulter le guide d'utilisation de votre cinéma maison pour obtenir plus de renseignements.

BRANCHEMENT DES APPAREILS (SUITE)

INSTALLATION A



INSTALLATION B : TÉLÉVISEUR, MAGNÉTOSCOPE ET SYSTÈME DE CINÉMA MAISON AVEC UN CÂBLE VIDÉO COMPOSITE

Dans l'installation illustrée page 14, le branchement au téléviseur se fait à l'aide d'un câble vidéo composite.

Variations

Le câble vidéo « component » (YPbPr) vous permet d'obtenir une image de qualité supérieure à celle obtenue avec un câble vidéo composite. Par conséquent, si votre téléviseur possède des prises vidéo « component » (YPbPr), remplacez les câbles vidéo composite par des câbles vidéo « component »

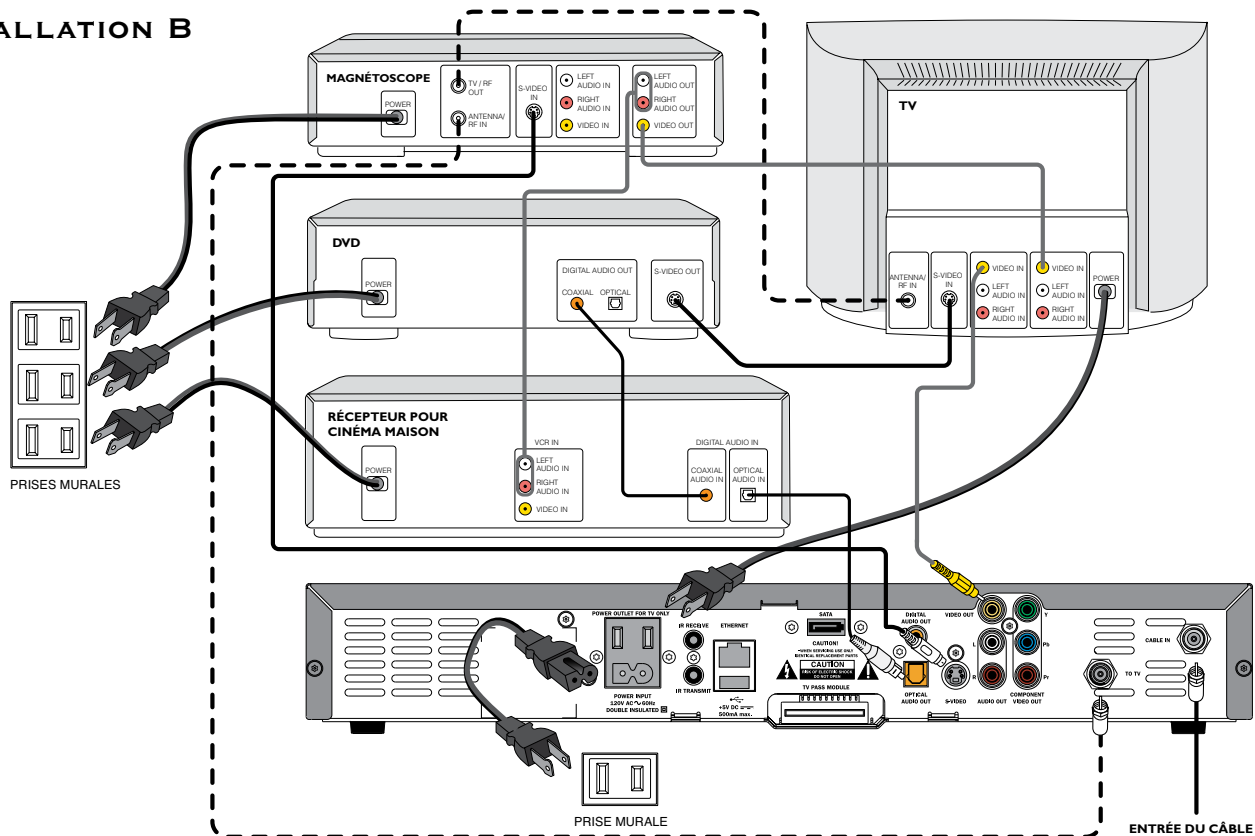
Le câble S-video permet également d'obtenir une image de qualité supérieure à celle obtenue avec un câble vidéo composite. Par conséquent, si votre téléviseur et votre magnétoscope possèdent des prises S video, remplacez le câble vidéo composite, qui relie le magnétoscope au téléviseur, par un câble S-video (ou passez par le récepteur de cinéma maison, si vous préférez).

REMARQUES

La façon de brancher vos appareils dépend de votre récepteur de cinéma maison. Par exemple, les entrées audio optique et numérique peuvent être associées à des entrées vidéo spécifiques. Veuillez consulter le guide d'utilisation de votre cinéma maison pour obtenir plus de renseignements.

BRANCHEMENT DES APPAREILS (SUITE)

INSTALLATION B



AVERTISSEMENTS

Ne branchez pas votre décodeur (ou des appareils comme une télévision ou un magnétoscope) à la source d'alimentation avant d'avoir branché correctement tous les autres câbles.

Ne contournez pas le dispositif de sécurité de la fiche polarisée. Une fiche polarisée est pourvue de deux lames; l'une des deux lames est plus large que l'autre. Cette fiche ne peut rentrer dans la prise que dans un seul sens; vous devez faire correspondre la plus large des deux lames avec la fente la plus large de la prise.

BRANCHEMENT DE VOTRE TÉLÉVISION À LA SOURCE D'ALIMENTATION

Si la puissance nominale de votre télévision est inférieure à 500 W, branchez le cordon d'alimentation de votre télévision dans le connecteur « POWER OUTLET » (Sortie d'alimentation) situé sur le panneau arrière de votre décodeur, ce qui évite ainsi l'utilisation d'une seconde prise murale CA. Toutefois, si la puissance nominale de votre télévision est égale ou supérieure à 500 W, vous devez brancher votre télévision à une prise murale CA.

BRANCHEMENT DU CORDON D'ALIMENTATION À VOTRE DÉCODEUR

Avant de brancher votre décodeur à une prise murale CA, branchez la prise polarisée du cordon d'alimentation à la prise « POWER INPUT » (ENTRÉE D'ALIMENTATION) du panneau arrière de votre décodeur.

BRANCHEMENT DES APPAREILS AUX PRISES MURALES CA

Branchez les prises polarisées des cordons d'alimentation de votre décodeur, magnétoscope et de tout autre appareil aux prises murales CA. Si ces prises possèdent un interrupteur, mettez-les en position ALLUMÉE.

UTILISATION DE VOTRE TÉLÉCOMMANDE

Le fournisseur de services de câblodistribution détermine les chaînes numériques, les services et les informations qui s'affichent sur votre télévision lorsque vous utilisez votre décodeur et sa télécommande.

Consultez les documents fournis par votre câblodistributeur pour savoir comment tirer le meilleur parti des services câblés numériques. Consultez également le mode d'emploi de la télécommande.

MISE SOUS TENSION ET HORS TENSION DE VOTRE DÉCODEUR

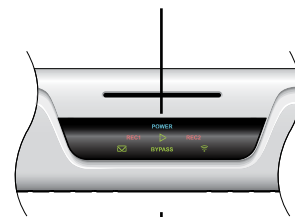
Après avoir branché le décodeur à la prise murale (et avoir ALLUMÉ l'interrupteur de cette prise, le cas échéant), le témoin d'alimentation (POWER) figurant sur le panneau avant du décodeur devient rouge.

Patiencez quelques secondes, puis appuyez sur le bouton « CBL » et ensuite POWER de la télécommande pour allumer le décodeur. Le témoin d'alimentation (POWER) devient bleu, ce qui indique que le décodeur est allumé.

Si le témoin d'alimentation n'est ni rouge ni bleu, cela signifie qu'il y a un problème.

Pour allumer ou éteindre le décodeur à tout moment, appuyez sur le bouton « CBL » et ensuite POWER de la télécommande (assurez-vous que la télécommande est réglée pour faire fonctionner le décodeur).

Lorsque le décodeur est allumé, le témoin d'alimentation (POWER) passe du rouge au bleu.



Écran du panneau avant

REMARQUES

Il est important de ne pas débrancher le décodeur de la prise murale CA ou d'éteindre l'interrupteur de cette dernière, sauf en cas d'orages électriques ou d'absence prolongée du domicile. Lorsque votre décodeur est débranché de sa prise murale CA, vous ne pouvez pas effectuer, via le câble, sa mise à jour vers les nouvelles fonctions.

Selon les réglages du décodeur, si vous éteignez le décodeur, il est possible que le téléviseur branché à la sortie d'alimentation (POWER OUTLET) du décodeur s'éteigne également. Pour plus de renseignements, voir page 21.

PANNEAU AVANT DE VOTRE DÉCODEUR

FENTE POUR CARTE À PUCE

Pour un usage éventuel

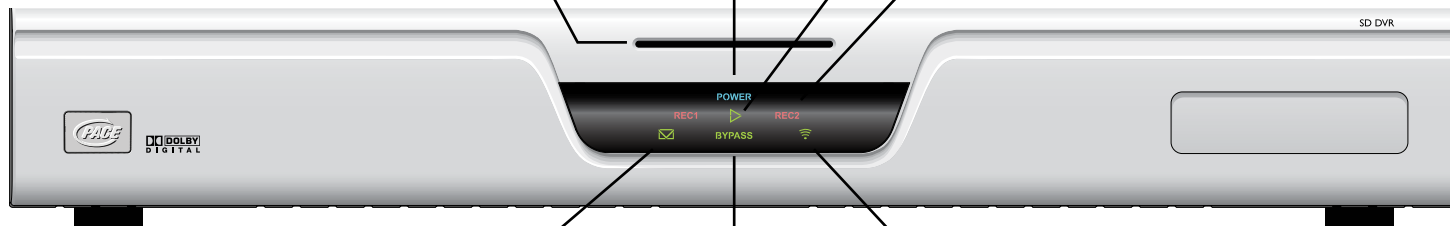
POWER

Deviens bleu lorsque le décodeur est allumé, rouge lorsqu'il est éteint; aucune lumière lorsque le décodeur est débranché

S'allume lors de la lecture d'un enregistrement

REC1 et REC2

S'allume lorsqu'un ou deux enregistrement(s) sont en cours



S'allume lorsqu'un message n'a pas été lu

S'allume lorsque le décodeur reçoit un signal de la télécommande

BYPASS

S'allume lorsque la fonction de dérivation est activée

FONCTIONS D'ENREGISTREUR NUMÉRIQUE PERSONNEL (ENP) DU DÉCODEUR

Le décodeur intègre un disque dur qui permet l'enregistrement et la lecture des émissions télévisées, pour un contrôle accru de votre expérience de téléspectateur. Vous pouvez, par exemple, faire un arrêt momentané dans une émission en direct puis la regarder à nouveau à partir de ce point. Vous pouvez également utiliser le décodeur pour enregistrer vos émissions favorites, et visionner un programme tout en enregistrant une autre émission.

Votre décodeur offre les fonctions suivantes:

- Pause d'une émission de télévision en direct
- Reprise instantanée de l'émission en direct
- Avance rapide jusqu'au point de pause de l'émission en direct
- Visionnement d'une scène au ralenti
- Rembobinage d'une émission en cours de visionnement
- Enregistrement de séquences vidéo numérique
- Enregistrement d'un programme et visionnement simultané d'un autre
- Enregistrement de deux programmes tout en visionnant un programme enregistré
- Configuration pour enregistrement programmé d'une ou de plusieurs émissions
- Gestion complète des enregistrements stockés
- Sauvegarde des enregistrements numériques sur un magnétoscope
- Maintien du contrôle parental que vous avez configuré

Contrôle des fonctions ENP du décodeur au moyen de la télécommande; pour plus de détails, consultez les documents fournis par le câblodistributeur. Consultez également le mode d'emploi de la télécommande.

REMARQUES

Les fonctionnalités exactes de l'enregistreur numérique (ENP) intégré au décodeur varient en fonction de votre guide des programmes à l'écran. Pour obtenir plus de détails, consultez les documents fournis par le câblodistributeur.

UTILISATION DE LA DÉRIVATION RF

Utilisez la dérivation RF pour regarder les canaux standard (analogiques) compris dans le service de câblodistribution. Grâce à la dérivation RF, ces canaux «contournent» le décodeur et passent directement dans le téléviseur et /ou le magnétoscope.

Pour utiliser la dérivation RF :

- Les branchements du panneau arrière du décodeur au téléviseur ou au magnétoscope doivent être correctement effectués (voir la remarque à droite); et
- La fonction de dérivation RF doit être activée dans le menu Setup (Configuration). Voir page 21 pour plus de renseignements.

Chaque fois que vous voulez utiliser la fonction de dérivation RF, appuyez sur le bouton BYPASS de la télécommande. Le mot **BYPASS** s'illumine sur l'écran du panneau avant du décodeur:

Quand vous n'avez plus besoin de la fonction de dérivation RF*, appuyez de nouveau sur le bouton **BYPASS***

Si vous voulez utiliser la fonction de dérivation RF, le décodeur doit être allumé. Toutefois, une fois réglée, la fonction de dérivation RF fonctionne même si vous éteignez le décodeur:

Lorsque la fonction de dérivation RF est activée : vous pouvez utiliser la télécommande du téléviseur pour aller sur n'importe quel canal standard (analogique) disponible et regarder ce canal sur le téléviseur. Il peut s'agir d'un canal autre que celui sur lequel votre décodeur est réglé. Vous pouvez enregistrer sur votre magnétoscope le canal sur lequel votre décodeur est réglé. Cela signifie que, lorsque la fonction de dérivation est activée, vous pouvez regarder un canal standard (analogique) sur votre téléviseur et, au même moment, enregistrer un autre canal sur votre magnétoscope.

NOTES

Si vous ne savez pas si le décodeur a été réglé pour autoriser la dérivation RF, vérifiez votre installation. Si un câble RF va du connecteur TO TV (vers le téléviseur) du panneau arrière du décodeur au téléviseur (ou au magnétoscope et au téléviseur, comme illustré par la ligne pointillée des pages 12 et 14), cela signifie que la fonction de dérivation RF est correctement configurée.

* Note : Cette fonction peut **ne pas** être disponible pour certains câblodistributeurs.

Quand la fonction de dérivation est désactivée : le canal regardé sur le téléviseur correspond à celui réglé sur le décodeur. Il s'agit du même canal que celui reçu par votre magnétoscope. Par conséquent, lorsque la fonction de dérivation est désactivée, vous pouvez seulement enregistrer le canal que vous regardez sur votre téléviseur.

ORAGES ÉLECTRIQUES

Occasionnellement, un orage électrique peut affecter le fonctionnement de votre décodeur. Même s'il semble avoir cessé de fonctionner, vous pouvez aisément le remettre en état de marche en suivant les indications suivantes.

Débranchez le cordon d'alimentation de la prise murale CA. Rebranchez ensuite ce cordon dans la prise murale CA (et, si cette prise dispose d'un interrupteur, mettez-le en position ALLUMÉE).

Les menus Setup (Configuration) vous permettent d'effectuer des réglages additionnels destinés à contrôler le fonctionnement de votre décodeur. Ces menus sont indiqués dans votre guide TV et devraient être expliqués en détail dans les documents fournis par votre fournisseur de services de câblodistribution. Selon la configuration, vous pourriez également voir des données explicatives à l'écran.

Veillez noter toutefois que certains éléments et réglages peuvent influencer sur le fonctionnement du décodeur et du téléviseur. Pour en savoir plus sur la question, reportez-vous au tableau ci-dessous.

Élément	Paramètres	Options	Remarques
Cable box setup (Installation du décodeur de câblodistribution)	AC Outlet (Prise c.a.)	Switched, Unswitched	Si le paramètre est Switched (Sous tension), la prise c.a. du panneau arrière du décodeur est sous tension lorsque le décodeur est allumé, et hors tension lorsque le décodeur est éteint. Cela signifie que le téléviseur qui est alimenté par cette prise c.a. s'éteint lorsque le décodeur est éteint. Si le paramètre est Unswitched (Hors tension), la prise c.a. est toujours sous tension. Ainsi, le téléviseur qui est alimenté par cette prise c.a. continuera d'être alimenté lorsque le décodeur est allumé ou éteint.
	RF Bypass (Dérivation RF)	Off, On	Choisissez le paramètre On (Activé) si vous voulez utiliser la dérivation RF. Pour plus de renseignements concernant la dérivation RF, voir page 19.
	Configuration		Vous permet de voir la configuration de votre décodeur.
Audio	Default Audio Track (Piste audio par défaut)	Channel Default, English, Espagnol, Français, Portuguais	Fixe la langue que votre décodeur essaiera en premier d'utiliser lors de la syntonisation d'un canal. «Channel Default» signifie que le décodeur utilisera la piste audio par défaut pour le programme télévisé. En sélectionnant une langue, vous programmez le décodeur pour qu'il utilise la langue correspondante, si elle est disponible.
	Audio Output (Sortie audio)	TV Speakers, Stereo, Advanced	Si vous sélectionnez Advanced (Avancé), d'autres paramètres s'affichent, ce qui vous permet de définir le niveau de compression [None (Aucune), Light (Faible) ou Heavy (Fort)] et la sortie stéréo [Mono, Stereo (Stéréo) ou Matrix Stereo (Stéréo matrix)].
Screen position Position de l'écran			Cela permet de régler l'affichage de l'image sur l'écran du téléviseur.

D'autres éléments et options peuvent être disponibles sur ces écrans. Les menus sont susceptibles d'être modifiés pour répondre à l'évolution technologique des décodeurs.

DÉPANNAGE

Si le système ne fonctionne pas correctement après installation, **s'assurer en premier lieu que tous les câbles sont bien branchés**, puis procéder aux vérifications suivantes, dans l'ordre indiqué.

Vérification	Solution suggérée	Vérifications ultérieures si le problème persiste
<p>Y a-t-il un voyant allumé sur le panneau avant du décodeur?</p> <p style="text-align: center;">OUI ▼</p> <p style="text-align: right;">NON ►</p>	<p>Le décodeur n'est peut-être pas sous tension. Assurez-vous que le cordon d'alimentation est correctement branché. Si la prise murale CA est commandée par interrupteur, assurez-vous qu'elle est ALLUMÉE.</p>	<p>Vérifiez que la prise murale CA fonctionne (en y branchant une lampe par exemple).</p>
<p>La télécommande permet-elle de faire fonctionner le décodeur?</p> <p style="text-align: center;">OUI ▼</p> <p>Passez à la page suivante.</p>	<p>Votre décodeur n'est peut-être pas activé. Vérifiez que le témoin d'alimentation (POWER) du panneau avant est bleu. S'il est rouge, appuyez sur le bouton POWER de la télécommande pour allumer le décodeur.</p>	<p>Vérifiez que rien n'obstrue le signal entre la télécommande et le panneau avant (ou « l'œil de télécommande », le cas échéant).</p> <p>Vérifiez que la télécommande est paramétrée de façon à faire fonctionner le décodeur (consultez les instructions qui accompagnent la télécommande).</p> <p>Si la télécommande ne permet toujours pas de faire fonctionner le décodeur, remplacez les piles.</p>

Vérification	Solution suggérée	Vérifications ultérieures si le problème persiste
<p>L'écran de la télévision affiche-t-il une image?</p> <p style="text-align: center;">OUI ▼</p> <p style="text-align: right;">NON ►</p> <p>Passez à la page suivante.</p>	<p>Il est possible que la télévision ou que tout autre appareil ne soit pas sous tension. Vérifiez qu'ils sont bien branchés à des prises murales CA et sous tension.</p> <p>Remarque : Si vous avez branché le téléviseur à la sortie d'alimentation (POWER OUTLET) c.a. du décodeur, lorsque vous éteignez le décodeur, il est possible que le téléviseur s'éteigne automatiquement, si vous avez réglé l'option AC Outlet (Prise c.a.) sur Switched (Sous tension). Voir page 21 pour plus de renseignements. Il peut être souhaitable de conserver cette option, ou de régler AC Outlet (Prise c.a.) sur Unswitched (Hors tension).</p>	<p>Assurez-vous que la fonction de dérivation est désactivée (le mot BYPASS n'est alors pas en surbrillance).</p> <p>Vérifiez que vous avez sélectionné l'entrée AV appropriée sur votre télévision : « COMPONENT VIDEO » (YPbPr) ou VIDEO IN (en fonction de la façon dont votre système est connecté).</p> <p>Si le parcours vidéo entre le décodeur et la télévision passe par un autre appareil (un magnétoscope par exemple), il faudra peut-être éteindre cet appareil pour que la boucle puisse se former.</p>

DÉPANNAGE (SUITE)

Vérification	Solution suggérée	Vérifications ultérieures si le problème persiste
<p>Y a-t-il du son?</p> <p>OUI ▼</p> <p>NON ►</p>	<p>Vérifiez que tous les câbles audio et vidéo sont correctement branchés, notamment ceux utilisés pour améliorer le son d'un récepteur de cinéma maison.</p>	<p>Vérifiez que le son sur le décodeur, la télévision ou tout appareil branché n'est pas en mode « sourdine ». Réglez la commande de volume sur le décodeur ou sur la télévision.</p>
<p>Entendez-vous du son en stéréo?</p> <p>OUI ▼</p> <p>NON ►</p>	<p>Vérifiez tout d'abord que le programme est bien en stéréo (un vieux film, par exemple, peut ne pas être en stéréo).</p> <p>Vérifiez les paramètres audio du menu TV Guide Setup (Configuration du guide TV - voir page 21). La sortie stéréo est peut être configurée sur Mono. Sélectionnez l'option Stereo (Stéréo).</p>	<p>Si le téléviseur est mono, vous obtiendrez un son stéréo uniquement si vous avez un amplificateur audio stéréo et des haut-parleurs ou un cinéma maison branchés au décodeur ou au magnétoscope stéréo. C'est également le cas si le téléviseur stéréo a seulement une entrée RF.</p>
<p>Pouvez-vous seulement voir les canaux (analogiques) réguliers et aucun des canaux numériques?</p> <p>OUI ▼</p> <p>NON ►</p>	<p>La fonction de dérivation est peut-être activée. Appuyez sur le bouton BYPASS de votre télécommande afin d'activer cette fonction (vérifiez que le mot BYPASS n'est pas affiché sur le panneau avant).</p> <p><i>Note : Cette fonction peut ne pas être disponible pour certains câblodistributeurs.</i></p>	

LE PRODUIT RÉGI PAR CES CONDITIONS (LE «PRODUIT») INTÈGRE UN LOGICIEL DONT PACE MICRO TECHNOLOGY PLC («PACE») OU SES TIERS CONCÉDANTS DE LICENCE (LE «LOGICIEL») SONT LES PROPRIÉTAIRES. AVANT D'UTILISER LE PRODUIT, PRIÈRE DE LIRE CES CONDITIONS. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS CES CONDITIONS, VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER CE PRODUIT ET DEVEZ IMMÉDIATEMENT LE RENVOYER À VOTRE FOURNISSEUR. CES CONDITIONS CONCERNENT AUSSI TOUTE MODIFICATION, MISE À JOUR OU ADDITION AU LOGICIEL QUI VOUS EST FOURNI. AUX FINS DE CES CONDITIONS, «VOUS» DÉSIGNE L'UTILISATEUR FINAL, C'EST-À-DIRE VOUS-MÊME, ET VOTRE FOURNISSEUR, SOUS RÉSERVE QUE LE CONTEXTE N'EN STIPULE PAS AUTREMENT.

A. Concession de licence et modalités

1. Pace ou le cas échéant votre fournisseur vous accorde une licence limitée, non exclusive, non transférable, d'utilisation du logiciel uniquement lorsqu'il est intégré, incorporé au produit et fourni pour être utilisé avec celui-ci.
2. Pace se réserve tous les droits qui n'ont pas été expressément accordés en vertu des présentes modalités.
3. Vous ne pouvez pas transférer les droits que vous détenez sur le logiciel sans une autorisation préalable par écrit de Pace, dont le consentement éventuel est assujéti aux conditions suivantes : le logiciel ne peut être transféré qu'avec le produit ET UNIQUEMENT SI le bénéficiaire du transfert a lu et accepté les présentes conditions.
4. Vous devez veiller à ce que les droits d'auteur, les marques de commerce et autres avis protecteurs contenus dans le logiciel soient préservés et qu'ils ne soient pas modifiés ou éliminés.
5. Le logiciel est sous la protection de droits d'auteur et autres droits et traités légaux et internationaux.
6. Le logiciel fourni en vertu des présentes est sous licence (il n'est pas vendu). Pace NE vous transfère PAS un titre de propriété ou tout autre droit sur le logiciel.

7. Tous les titres et droits de propriété intellectuelle relatifs au logiciel, ainsi que toutes les modifications, mises à jour, améliorations et travaux dérivés sont la propriété exclusive de Pace ou de ses concédants de licence et vous consentez à signer tout document raisonnablement requis par Pace pour attester desdits droits de propriété.
8. Vous pouvez vous procurer directement auprès des fournisseurs de système d'exploitation ou de tout autre fournisseur indépendant certains logiciels tiers à utiliser de concert avec le produit. L'utilisation desdits logiciels est également régi par les conditions convenues entre vous-même et la société indépendante.

B. Restrictions relatives à la licence

Sauf expressément autorisé par la loi, vous ne pouvez pas :

1. utiliser le logiciel avec des matériels et appareils autres que le produit;
2. copier ou modifier une partie quelconque du logiciel;
3. incorporer tout le logiciel (ou une partie de celui-ci) dans d'autres programmes développés ou utilisés par vous (ou en votre nom);
4. faire de l'ingénierie inverse, décompiler, décrypter ou désassembler le logiciel (ou toute partie du logiciel);
5. exporter, transférer ou ré-exporter le logiciel à l'encontre de toute loi concernée.

C. Logiciel

Certains composants du logiciel sont régis par les modalités de l'une ou l'autre de ces licences :

- (i) la licence GPL grand public;
- (ii) la licence GPL restreinte; ou
- (iii) la licence OpenSSL.

Les restrictions indiquées dans la section B ne s'appliquent pas aux licences

précédentes. En respect des licences GPL grand public et restreinte, Pace met le code source du logiciel Linux, de ses bibliothèques et utilitaires associés qu'il exploite, ainsi que ses modifications (le cas échéant) à la disposition du public en format code source à l'adresse Internet suivante : <http://www.pacemicro.com/opensource/TDC770DSeries>. Vous pouvez utiliser, modifier et distribuer le logiciel Linux et toutes ses modifications éventuelles à condition de vous conformer aux modalités des licences précitées. Les conditions liées aux articles (i) à (iii) susmentionnés sont définies dans la section intitulée Licences Open Source.

Le logiciel contient également les composants suivants :

(iv) HA Library Copyright © 2000-2001, Aaron D. Gifford Tous droits réservés.

(v) Expat XML Parsing Library

Copyright © 1998, 1999, 2000 Thai Open Source Software Centre Ltd and Clark Cooper.

Copyright © 2001, 2002, 2003 Expat maintainers.

(vi) Expat++ Ce composant du logiciel est soumis aux conditions d'utilisation de la licence publique Mozilla Version 1.0.

(vii) Base64 Algorithm Copyright © 2001 Bob Trower, Trantor Standard Systems Inc.

Les conditions liées aux composants (iv) à (vi) susmentionnés sont définies dans la section intitulée Licences Open Source.

D. Résiliation

Les présentes modalités restent exécutoires jusqu'à leur résiliation. Vous pouvez résilier les présentes modalités en renvoyant le produit à votre fournisseur. Ces conditions prennent automatiquement fin sans préavis si vous ne vous y conformez pas ou si vous n'observez pas tout autre accord écrit conclu entre vous-même et Pace. Sur résiliation, vous devez renvoyer le produit à votre fournisseur.

E. Exception

1. EXCEPTION FAITE DE CE QUI A ÉTÉ CONCLU PAR ÉCRIT ENTRE VOUS-MÊME ET PACE (OU VOTRE FOURNISSEUR), LE LOGICIEL EST (DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI) FOURNI «TEL QUEL»; PACE ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE EXCLUENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS (SANS S'Y LIMITER) TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SATISFACTION, D'ADÉQUATION À UNE TÂCHE PARTICULIÈRE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.
2. EXCEPTION FAITE DE CE QUI A ÉTÉ CONCLU PAR ÉCRIT ENTRE VOUS-MÊME ET PACE, CETTE DERNIÈRE NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, CONSÉCUTIF, SPÉCIAL, PUNITIF OU IMPRÉVU (Y COMPRIS LA PERTE DE BÉNÉFICE, L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS, LA PERTE DE DONNÉES OU LES FRAIS DE PROCURATION DE BIENS, TECHNOLOGIES OU SERVICES DE REMPLACEMENT) DÙ À L'UTILISATION DU LOGICIEL OU À L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER.

F. Généralités

Les présentes conditions étant régies par les lois de l'état de New York, vous ne pourrez faire valoir vos droits qu'auprès des tribunaux de New York, tandis que Pace est en droit d'avoir recours à des tribunaux de n'importe quel ressort. Toute omission de la part de Pace de faire valoir ses droits en vertu des présentes ne constitue en aucune façon une renonciation auxdits droits. Les concédants de licence et fournisseurs de Pace seront les tiers bénéficiaires du présent contrat de licence, selon le cas.

EN UTILISANT CE PRODUIT, VOUS CONVENEZ QUE VOUS AVEZ LU LES PRÉSENTES CONDITIONS ET QUE VOUS ACCEPTEZ DE VOUS Y CONFORMER.

Pour une traduction en français des licences GNU GPL et LGPL, rendez-vous au <http://www.gnu.org/licenses/translations.html>

(i) GPL

Licence publique générale GNU

Version 2, juin 1991

Copyright © 1989, 1991 Free Software Foundation, Inc.

51, rue Franklin, 5e étage, Boston, MA 02110-1301, É.-U.

Chacun est autorisé à copier et distribuer des exemplaires conformes de ce document de licence, mais toute modification en est interdite.

Préambule

Les licences de la plupart des œuvres logicielles et autres travaux de pratique sont conçues pour vous priver de votre liberté de partager et de modifier ces travaux. Par contre, la Licence publique générale GNU a pour but de garantir votre liberté de partager et de modifier toutes les versions d'un programme — afin d'assurer qu'il restera libre d'accès pour tous les utilisateurs. La Licence publique générale s'applique à la plupart des logiciels de la Free Software Foundation ainsi qu'à tout autre programme édité de cette façon par ses auteurs. (D'autres logiciels de la Free Software Foundation sont couverts par la Licence générale publique limitée GNU). Vous pouvez, vous aussi, l'appliquer à vos propres programmes. Lorsque nous parlons de logiciel libre, nous faisons référence à la liberté d'utilisation, non au prix. Nos Licences publiques générales sont conçues pour faire en sorte que vous ayez la liberté de distribuer des exemplaires de logiciel libre (et de les facturer si vous le souhaitez), que vous receviez le code source ou que vous puissiez l'obtenir si vous le voulez, que vous puissiez modifier le logiciel ou en utiliser toute partie dans de nouveaux logiciels libres et que vous sachiez que vous avez le droit de le faire.

Pour protéger vos droits, nous avons besoin d'empêcher que d'autres restreignent vos droits ou vous demandent de leur aliéner ces droits. En conséquence, vous avez certaines responsabilités si vous distribuez des exemplaires d'un tel programme ou si vous le modifiez. Par exemple, si vous distribuez des exemplaires d'un tel programme, que ce soit gratuitement ou contre un paiement, vous devez accorder aux destinataires les mêmes libertés que celles auxquelles vous avez eu droit. Vous devez également veiller à ce qu'ils reçoivent ou puissent recevoir le code source. Vous devez également leur faire part des conditions de cette licence afin qu'ils soient mis au courant de leurs droits.

Nous protégeons vos droits de deux façons : (1) nous affirmons les droits d'auteur sur le logiciel et (2) nous vous offrons cette licence qui vous donne la permission légale de copier, distribuer ou modifier le logiciel. Pour la protection de chacun des auteurs et pour notre propre protection, la GPL stipule clairement qu'il n'y a pas de garantie pour ce logiciel libre. Si le logiciel est modifié par une autre personne et distribué par la suite, nous désirons nous assurer que les destinataires savent que cette version modifiée n'est pas la version originale afin que les problèmes pouvant y avoir été introduits ne soient pas attribués aux auteurs des versions originales.

Enfin, chaque programme libre est constamment menacé par les brevets logiciels. Nous voulons spécialement éviter le danger que les distributeurs d'un logiciel libre puissent individuellement obtenir une licence de brevet pour en devenir légalement propriétaires. À cette fin, il a été clairement établi que les brevets permettent à tous de l'utiliser librement ou qu'un tel brevet ne soit pas accordé.

Vous trouverez ci-dessous les modalités concernant la copie, la distribution et la modification. Modalités relatives à la copie, la distribution et la modification

0. Cette licence s'applique à tout programme ou autre travail qui comprend un avis du détenteur des droits d'auteur stipulant qu'il peut être distribué selon les modalités de cette Licence publique générale. Le Programme désigne tout programme ou travail tel que décrit ci-dessus alors qu'un travail basé sur le programme peut être le programme lui-même ou tout travail dérivé selon la loi sur le droit d'auteur; c'est-à-dire le programme ou une partie de ce programme, en version originale, avec modifications ou en version traduite dans une autre langue. (Ci-dessous, la traduction est incluse sans restriction au terme « modification ».) Chacun des détenteurs de licence est désigné par « vous ». Les activités autres que la copie, la distribution et la modification ne sont pas couvertes par cette licence; elles sont hors de sa portée. L'utilisation du programme n'est pas restreinte, et le produit du programme n'est couvert que si son contenu constitue un travail basé sur le programme (qu'il ait été produit ou non par l'utilisation du programme). Ce qui est vérifiable seulement en fonction de ce que le programme peut réaliser:

1. Vous pouvez créer et distribuer des exemplaires conformes du code source du programme tel que vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, pourvu que vous inscrivez scrupuleusement et de façon appropriée sur chaque exemplaire une notice de droit d'auteur appropriée ainsi qu'une stipulation d'exonération de garantie. Gardez intactes toutes les notices qui se reportent à cette licence ainsi que l'absence de toute garantie, et donnez à chacun des destinataires un exemplaire de cette Licence en même temps que le programme. Vous pouvez facturer des frais pour le transfert des exemplaires à et vous pouvez offrir une garantie de protection supplémentaire en échange d'un paiement.

2. Vous pouvez modifier vos copies du programme ou toute partie de celui-ci, formant ainsi un travail basé sur le programme, et copier et distribuer ces modifications ou un travail défini en vertu de la section 1 pourvu que chacune des conditions suivantes soient également respectées :

- Le travail doit comporter des notices claires faisant état des modifications que vous avez apportées, ainsi que les dates correspondantes.
- Vous devez vous assurer que tout travail que vous distribuez ou créez, qui contient le programme en tout ou en partie ou est dérivé du programme ou d'une partie de celui-ci comporte une licence en tant qu'entité sans frais pour toutes tierces parties selon les

conditions de cette licence.

c) Si le programme modifié reconnaît normalement les commandes de façon interactive, vous devez, lors de son utilisation de façon interactive, imprimer ou afficher une communication incluant un avis approprié de droit d'auteur ainsi qu'un avis stipulant l'absence de garantie (ou que vous offrez une garantie), et que les utilisateurs peuvent redistribuer le programme selon ces conditions et qui indique à l'utilisateur la façon de consulter cette licence (sauf si le programme est lui-même interactif mais qu'il n'imprime pas normalement une telle communication, votre travail, basé sur le programme, n'a pas à imprimer une telle communication).

Ces exigences s'appliquent au travail modifié en tant qu'entité. Si des sections identifiables de ce travail ne sont pas dérivées du programme et qu'elles peuvent être considérées de façon raisonnable comme étant des travaux indépendants et distincts, cette licence ainsi que ses conditions ne s'appliquent pas à ces sections lors de leur distribution en tant que travaux distincts. Mais, lorsque vous distribuez les mêmes sections en parties ou en entier et qu'elles constituent un travail basé sur le programme, la distribution de l'entité doit se faire selon les conditions de cette licence, et les permissions accordées aux autres détenteurs de licence s'étendent à l'entité ainsi qu'à chacune des parties sans égard à l'identité de l'auteur. Le but de cette section n'est donc pas de réclamer des droits ou de contester vos droits sur le travail que vous avez créé mais de vous prévaloir du droit de contrôler la distribution de travaux dérivés ou collectifs basés sur le programme.

De plus, l'agrégation d'un autre travail non basé sur le programme avec le programme (ou avec un travail basé sur le programme) sur un volume de stockage ou un support de distribution n'a pas pour résultat d'étendre l'application de cette licence à cet autre travail.

3. Vous pouvez copier et distribuer le programme (ou un travail basé sur ce dernier selon la Section 2) sous forme exécutable ou de code objet selon les conditions des Sections 1 et 2 ci-dessus à condition de le faire selon une des façons suivantes :

- a) acheminer le code source correspondant listé par machine devant être distribué selon les conditions énumérées aux Sections 1 et 2 ci-dessus sur un support physique durable habituellement utilisé pour les échanges de logiciels;ou
- b) l'accompagner d'une offre écrite, valide pour au moins trois années afin de donner à toute tierce partie pour un prix non supérieur au coût raisonnable de la réalisation physique de l'acheminement de la source une copie complète lisible par machine du code source correspondant pouvant être distribué selon les conditions énumérées aux Sections 1 et 2 ci-dessus sur un support physique durable habituellement utilisé pour les échanges de logiciels;ou
- c) l'accompagner de l'information que vous avez reçue avec l'offre de distribuer le code source correspondant. Cette option n'est permise que pour une distribution non commerciale et seulement si vous avez reçu le code exécutable ou le code objet avec une telle offre, en

vertu de l'alinéa b) ci-dessus.

Le code source d'un travail désigne la forme préférée du travail permettant les modifications de celui-ci. Dans le cas d'un travail exécutable, le code source complet désigne tous les codes sources pour tous les modules qu'il contient en plus de tous les fichiers de définition d'interfaces associés y compris les scripts pour contrôler la compilation et l'installation de l'exécutable. Cependant, exceptionnellement le code source distribué n'a pas à inclure ce qui est normalement distribué (sous forme source ou binaire) avec les principales composantes (compilateur, noyau, etc.) du système d'exploitation à l'aide duquel l'exécutable fonctionne, à moins que cette composante n'accompagne l'exécutable.

Si la distribution de l'exécutable ou du code objet se fait en offrant accès à la copie à partir d'un lieu désigné, le fait d'offrir un accès équivalent à la copie du code source à partir du même lieu constitue une distribution du code source même si les tierces parties ne sont pas tenues de copier le code source avec le code objet.

4. Vous ne pouvez ni copier, ni modifier, ni accorder une sous licence, ni distribuer le programme autrement qu'en vertu des modalités de cette licence. Toute autre tentative de le copier, le modifier, le distribuer ou accorder une sous licence est nulle et terminera automatiquement vos droits selon cette licence. Cependant, les parties qui ont reçu des exemplaires ou droits de votre part en vertu de cette licence ne verront pas leur licence se terminer tant que lesdites parties respectent les modalités de la licence.
5. Vous n'êtes pas obligé d'accepter cette licence puisque vous ne l'avez pas signée. Cependant, seule cette licence vous accorde la permission de modifier ou de distribuer le programme ou ses travaux dérivés. Ces actions sont interdites par la loi si vous n'acceptez pas cette licence. Par conséquent, en modifiant ou en distribuant le programme (ou tout travail basé sur le programme), vous indiquez votre acceptation de cette licence d'utilisation, ainsi que toutes les modalités relatives à la copie, distribution ou modification du programme ou des travaux basés sur celui-ci.
6. Chaque fois que vous redistribuez le programme (ou tout travail basé sur le programme), le destinataire reçoit automatiquement une licence des concédants originaux, lui permettant de copier, distribuer ou modifier le programme, en vertu des modalités de cette licence. Vous ne pouvez imposer aucune autre restriction aux destinataires dans l'exercice des droits accordés selon cette licence. Vous n'êtes pas responsable de l'application du respect de conformité des tierces parties aux modalités de cette licence.
7. Si, par suite d'un jugement d'un tribunal ou d'une allégation de contrefaçon de brevet ou encore pour toute autre raison (ne se limitant pas aux questions de brevet), on vous impose des conditions (par ordre de la cour, après entente ou autre) qui sont en contradiction avec les modalités de cette licence, vous ne pouvez pas vous soustraire aux conditions de cette licence. Si vous ne pouvez pas distribuer simultanément de façon à respecter vos obligations selon

cette licence ainsi que toute autre obligation pertinente, vous ne pouvez alors pas distribuer le programme.

Par exemple, si une licence d'exploitation de brevet ne permet pas la redistribution sans droits d'auteur du programme par tous ceux qui reçoivent des exemplaires directement ou indirectement par votre entremise, la seule façon de satisfaire à ces exigences ainsi qu'à celles de cette licence serait de vous abstenir totalement de distribuer le programme.

Si une portion de cette section est reconnue comme étant non valide ou non exécutoire dans des circonstances particulières, le reste de la section doit s'appliquer, et la section en entier doit s'appliquer dans toute autre circonstance.

Cette section n'a pas pour objet de vous inciter à la violation de brevets, du droit d'auteur ou d'autres droits de propriété ou de contester la validité de toute demande dans ce sens. Elle a plutôt pour objet de protéger l'intégrité du système de distribution du logiciel libre mis en application par la pratique d'une licence publique. Plusieurs personnes ont contribué généreusement au large éventail de logiciels distribués à l'aide de ce système, et ce, dans le respect des modalités du système. L'auteur/donneur peut décider s'il est disposé à distribuer un logiciel à l'aide de tout autre système, et un détenteur de licence ne peut imposer ce choix. Le but de cette section est de rendre très clair ce qui semble être une conséquence du reste de cette licence.

8. Si la distribution et l'utilisation du programme sont restreintes dans certains pays par brevets ou par interfaces protégées par un droit d'auteur, le détenteur du droit d'auteur original qui place le programme sous cette licence peut ajouter une limite géographique qui exclurait la distribution dans ces pays. Dans un tel cas, la licence incorpore la limite géographique dans le corps du texte de cette licence.

9. La Free Software Foundation peut publier des versions révisées ou nouvelles de la Licence publique générale de temps à autre. De telles nouvelles versions resteront similaires dans l'esprit de la présente version, mais elles peuvent différer dans les détails afin de traiter de nouveaux problèmes ou de nouvelles préoccupations.

Chaque version reçoit un numéro de version distinctif. Si le programme indique qu'une version spécifique de la Licence publique générale « ou toute version ultérieure » s'applique à celui-ci, vous avez le choix de suivre soit les modalités de cette version numérotée, soit celles de n'importe quelle version publiée ultérieurement par la Free Software Foundation. Si le programme n'indique pas une version spécifique de cette licence, vous pouvez choisir l'une des versions qui ont été publiées par la Free Software Foundation.

10. Si vous désirez incorporer des parties du programme dans d'autres programmes libres dont les conditions de distribution sont différentes, vous devez demander la permission aux auteurs. Dans le cas d'un logiciel dont le droit d'auteur appartient à la Free Software Foundation, vous pouvez nous en faire la demande, nous faisons parfois des exceptions dans ce

sens. Notre décision sera guidée par nos deux objectifs qui sont de préserver le statut libre de tous les dérivés de notre logiciel libre et de faire la promotion, le partage et la réutilisation de logiciels en général.

DÉCLARATION D'ABSENCE DE GARANTIE

11. COMME LA LICENCE DE CE PROGRAMME EST DISTRIBUÉE SANS FRAIS, CELUI-CI NE COMPORTE AUCUNE GARANTIE, DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI APPLICABLE. À MOINS QUE CELA NE SOIT ÉTABLI DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LES PROPRIÉTAIRES DES DROITS ET/OU LES AUTRES PARTIES FOURNISSENT LE PROGRAMME « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRIMÉE OU IMPLICITE, CELA COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UNE FONCTION PARTICULIÈRE. VOUS ASSUMEZ LE RISQUE ENTIER CONCERNANT LA QUALITÉ ET LES PERFORMANCES DU PROGRAMME. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LE PROGRAMME SE RÉVÉLAIT DÉFECTUEUX, VOUS ASSUMEZ LES COÛTS DE TOUS LES SERVICES, RÉPARATIONS OU CORRECTIONS NÉCESSAIRES.

12. EN AUCUNE AUTRE CIRCONSTANCE QUE CELLES REQUISES PAR LA LOI APPLICABLE OU ACCORDÉES PAR ÉCRIT, UN TITULAIRE DE DROITS SUR LE PROGRAMME OU TOUTE AUTRE PARTIE QUI MODIFIE OU ACHÈMINE LE PROGRAMME EN VERTU DES PRÉSENTES, NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE POUR LES DOMMAGES, Y COMPRIS TOUT DOMMAGE GÉNÉRAL, SPÉCIAL, ACCIDENTEL OU INDIRECT SURVENANT PAR SUITE DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PROGRAMME (Y COMPRIS, SANS SE LIMITER À LA PERTE DE DONNÉES OU L'INEXACTITUDE DES DONNÉES RETOURNÉES OU LES PERTES SUBIES PAR VOUS OU DES TIÈRES PARTIES OU L'INCAPACITÉ DU PROGRAMME À FONCTIONNER AVEC TOUT AUTRE PROGRAMME), MÊME SI UN TEL TITULAIRE OU TOUTE AUTRE PARTIE A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

***Une ligne donnant le nom du programme et une brève idée de ce qu'il fait.
Copyright © année, nom de l'auteur***

Ce programme est un logiciel libre; vous pouvez le redistribuer ou le modifier suivant les modalités de la Licence publique générale telle que publiée par la Free Software Foundation. Soit la version 2 de cette licence, ou toute version ultérieure.

Ce programme est distribué dans l'espoir qu'il vous sera utile, mais SANS AUCUNE GARANTIE; sans même la garantie implicite de QUALITÉ MARCHANDE ni d'APTITUDE À UNE FONCTION PARTICULIÈRE. Consultez la Licence générale publique pour plus de renseignements.

Vous devriez avoir reçu un exemplaire de la Licence générale publique GNU avec ce programme; si ce n'est pas le cas, écrivez à :

Free Software Foundation, Inc., 51, Franklin Street, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301, USA
Ajoutez également l'information permettant de vous contacter par courriel ou par la poste. Si le programme est interactif, faites en sorte qu'il affiche une courte notice comme celle-ci lors de son démarrage en mode interactif :

Gnomovision version 69, Copyright (C) <année> <nom de l'auteur>

Ce programme ne comporte ABSOLUMENT AUCUNE GARANTIE; taper « affiche w » pour les détails.

Ceci est un logiciel libre et vous êtes invité à le redistribuer suivant certaines conditions; taper « affiche c » pour les détails.

Les commandes hypothétiques « affiche w » et « affiche c » devraient afficher les parties appropriées de la Licence générale publique. Bien sûr; les commandes de votre programme peuvent être différentes. Vous pourriez utiliser un clic de souris ou une commande de menu, ou encore ce qui peut convenir à votre programme.

Vous devriez également obtenir de votre employeur (si vous travaillez en tant que programmeur) ou de votre école un « renoncement aux droits de propriété » pour ce programme, si nécessaire. Voici un exemple; vous n'avez qu'à changer les noms :

Yoyodyne, Inc. renonce aux droits de propriété pour le programme « Gnomovision » de l'auteur James Hacker.

signature de Ty Coon, 1er avril 1989

Ty Coon, Vice-Président

La Licence générale publique GNU ne permet pas d'incorporer votre programme dans des programmes propriétaires. Si votre programme est une bibliothèque de sous-routines, vous pourriez considérer qu'il serait plus utile de permettre de lier des applications propriétaires avec la bibliothèque. Si c'est ce que vous voulez faire, utilisez la Licence générale publique limitée GNU au lieu de cette licence.

(ii) LPGL

LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE LIMITÉE GNU

Version 2.1, février 1999

Copyright © 1991, 1999 Free Software Foundation, Inc.

51, Franklin Street, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301, USA

Chacun est autorisé à copier et distribuer des copies conformes de ce document de licence, mais toute modification en est interdite.

[Ce document est la première version publiée de la GPL limitée. Elle constitue également la version qui succède à la GNU Library Public License, version 2, d'où le numéro de version 2.1.]

Préambule

Les licences de la plupart des œuvres logicielles sont conçues pour vous priver de votre liberté de partager et de modifier ces travaux. Par contre, les Licences publiques générales GNU ont pour objet de garantir votre liberté de partager et de modifier les logiciels libres — afin d'assurer que le logiciel restera libre d'accès pour tous les utilisateurs.

Cette Licence publique générale limitée s'applique à certains logiciels spécialement conçus — généralement des bibliothèques — par la Free Software Foundation et d'autres auteurs qui ont décidé de l'utiliser. Vous pouvez aussi l'utiliser; mais nous vous suggérons de vérifier si cette licence ou la Licence publique générale constitue la meilleure stratégie à utiliser pour un cas particulier en basant votre réflexion sur les explications ci-dessous.

Lorsque nous parlons de logiciel libre, nous faisons référence à la liberté d'utilisation, non au prix. Nos Licences publiques générales sont conçues pour faire en sorte que vous ayez la liberté de distribuer des exemplaires de logiciel libre (et de les facturer si vous le souhaitez), que vous receviez le code source ou que vous puissiez l'obtenir si vous le voulez, que vous puissiez modifier le logiciel ou en utiliser toute partie dans de nouveaux logiciels libres et que vous sachiez que vous avez le droit de le faire.

Pour protéger vos droits, nous avons besoin d'empêcher que d'autres restreignent vos droits ou vous demandent de leur aliéner ces droits. En conséquence, vous avez certaines responsabilités si vous distribuez des exemplaires d'un tel programme ou si vous le modifiez. Par exemple, si vous distribuez des exemplaires d'un tel programme, que ce soit gratuitement ou contre un paiement, vous devez accorder aux destinataires les mêmes libertés que celles auxquelles vous avez eu droit. Vous devez également veiller à ce qu'ils reçoivent ou puissent recevoir le code source. Si vous reliez un autre code à la bibliothèque, vous devez procurer des fichiers objets complets aux destinataires afin qu'ils puissent se relier avec la bibliothèque après avoir effectué des modifications à la bibliothèque et en avoir fait la recompilation. Vous devez également leur faire part des conditions de cette licence afin qu'ils soient mis au courant de leurs droits.

Nous protégeons vos droits de deux façons : (1) nous affirmons les droits d'auteur sur le logiciel et (2) nous vous offrons cette licence qui vous donne la permission légale de copier, distribuer ou modifier le logiciel.

Pour la protection de chacun des auteurs et pour notre propre protection, la GPL stipule clairement qu'il n'y a pas de garantie pour ce logiciel libre. Si le logiciel est modifié par une autre personne et distribué par la suite, nous désirons nous assurer que les destinataires savent que cette version modifiée n'est pas la version originale afin que les problèmes pouvant y avoir été introduits ne soient pas attribués aux auteurs des versions originales.

Enfin, chaque programme libre est constamment menacé par les brevets logiciels. Nous voulons spécialement éviter le danger qu'une société ne puisse restreindre les utilisateurs d'un

programme libre en obtenant une licence restrictive auprès d'un détenteur de brevet. Nous insistons donc pour que toute licence de brevet obtenue pour une version de la bibliothèque permette à tous de l'utiliser librement selon les modalités spécifiées dans cette licence. La plupart des logiciels GNU, incluant certaines bibliothèques, sont couverts par la Licence publique générale GNU ordinaire. Cette licence, la Licence publique générale limitée GNU, s'applique à certaines bibliothèques désignées, et elle est très différente de la Licence publique générale ordinaire. Nous utilisons cette licence pour certaines bibliothèques afin de permettre de relier ces bibliothèques dans des programmes non libres.

Lorsqu'un programme est relié à une bibliothèque, que ce soit de façon statique ou en utilisant une bibliothèque partagée, la combinaison des deux constitue, selon la loi, un travail combiné, un dérivé de la bibliothèque d'origine. La Licence publique générale ordinaire ne permet cette liaison seulement si la combinaison entière respecte ses critères de liberté. La Licence publique générale limitée permet une certaine flexibilité sur le plan des critères pour la liaison d'un autre code avec la bibliothèque.

Nous appelons cette licence, la Licence publique générale « limitée » parce qu'elle est moins efficace à protéger la liberté de l'utilisateur que la Licence publique générale ordinaire. Elle procure également aux développeurs d'autres logiciels libres moins d'avantages contre les programmes non libres de la concurrence. Ces désavantages constituent une bonne raison d'utiliser la Licence publique générale ordinaire pour plusieurs bibliothèques. Cependant, la licence limitée procure des avantages dans certaines circonstances spéciales. Par exemple, en de rares occasions, il peut être nécessaire d'encourager la plus vaste utilisation possible d'une certaine bibliothèque de façon qu'elle devienne une norme de facto. Afin d'y arriver, les programmes non libres doivent pouvoir avoir accès à la bibliothèque. Plus fréquemment, il arrive qu'une bibliothèque libre ait la même utilité que les bibliothèques non libres qui sont largement utilisées. Dans un tel cas, il n'est pas très avantageux de limiter la bibliothèque libre uniquement au logiciel libre. Nous utilisons donc la Licence publique générale limitée.

Dans d'autres cas, la permission d'utiliser une bibliothèque particulière dans des programmes non libres offre à un plus grand nombre de personnes la possibilité d'utiliser une vaste gamme de logiciels libres. Par exemple, la permission d'utiliser la bibliothèque GNU C dans des programmes non libres permet à un plus grand nombre de personnes d'utiliser le système d'exploitation GNU en entier de même qu'une de ses variantes, le système d'exploitation GNU/Linux. Bien que la Licence publique générale limitée assure une moins grande protection de la liberté des utilisateurs, elle fait en sorte que l'utilisateur d'un programme relié à la bibliothèque ait la liberté et les ressources nécessaires d'utiliser ce programme en utilisant une version modifiée de la bibliothèque. Vous trouverez ci-dessous les conditions précises pour la copie, la distribution et la modification. Attention à la différence entre un « travail basé sur la

bibliothèque » et un « travail qui utilise la bibliothèque ». Le premier comprend un code dérivé de la bibliothèque alors que le deuxième doit être combiné à la bibliothèque pour fonctionner.

LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE LIMITÉE GNU MODALITÉS DE COPIE, DE DISTRIBUTION ET DE MODIFICATION

Cette licence s'applique à toute bibliothèque de logiciels ou tout autre programme qui comprend un avis du détenteur des droits d'auteur, ou toute autre partie autorisée stipulant qu'elle peut être distribuée selon les modalités de cette Licence publique générale limitée (aussi appelée « cette licence »). Chacun des détenteurs de licence est désigné par « vous ». Une « bibliothèque » désigne une collection de fonctions logicielles et de données préparées pouvant être reliées à des logiciels d'application (qui utilisent certaines de ces fonctions et données) pour former des exécutables.

La bibliothèque ci-dessous désigne une telle bibliothèque logicielle ou un travail qui a été distribué selon ces modalités. Un « travail basé sur la bibliothèque » désigne la bibliothèque ou tout travail dérivé en vertu de la loi sur le droit d'auteur : c'est-à-dire, un travail qui comprend la bibliothèque ou une partie de celle-ci, en version originale, avec modifications ou en version traduite dans une autre langue. (Ci-dessous, la traduction est incluse sans restriction au terme « modification ».)

Le code source d'un travail désigne la forme préférée du travail permettant les modifications de celui-ci. Dans le cas d'une bibliothèque, le code source complet désigne tous les codes sources pour tous les modules qu'il contient en plus de tous les fichiers de définition d'interfaces associés y compris les scripts pour contrôler la compilation et l'installation de la bibliothèque.

Les activités autres que la copie, la distribution et la modification ne sont pas couvertes par cette licence; elles sont hors de sa portée. L'utilisation d'un programme qui utilise la bibliothèque n'est pas restreinte et le produit du programme n'est couvert que si son contenu constitue un travail basé sur la bibliothèque (qu'il ait été produit ou non par l'utilisation de la bibliothèque comme outil pour l'écrire). Ce qui est vérifiable selon les fonctions de la bibliothèque et celles du programme qui utilise la bibliothèque.

1. Vous pouvez créer et distribuer des exemplaires conformes du code source de la bibliothèque tel que vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, pourvu que vous inscriviez scrupuleusement et de façon appropriée sur chaque exemplaire une notice de droit d'auteur appropriée ainsi qu'une stipulation d'exonération de garantie. Gardez intactes toutes les notices qui se reportent à cette licence ainsi que l'absence de toute garantie, et donnez à chacun des destinataires un exemplaire de cette Licence en même temps que la bibliothèque. Vous pouvez facturer des frais pour le transfert des exemplaires à et vous pouvez offrir une garantie de protection additionnelle en échange d'un paiement.

2. Vous pouvez modifier vos copies de la bibliothèque ou toute partie de celle-ci, formant ainsi un travail basé sur la bibliothèque, et copier et distribuer ces modifications ou un travail défini en vertu de la section 1 pourvu que chacune des conditions suivantes soient également respectées :

- Le travail modifié doit lui-même être une bibliothèque logicielle.
- Vous devez vous assurer que les fichiers modifiés comportent une notice évidente stipulant que vous avez modifié les fichiers ainsi que la date de modification.
- Vous devez vous assurer que tout travail comporte une licence sans frais pour toutes les tierces parties selon les conditions de cette licence.
- Si une opération de commande de la bibliothèque modifiée réfère à une fonction ou à un tableau de données fourni par un logiciel d'application qui utilise cette opération de commande, autre qu'en tant qu'argument passé lorsque l'opération de commande est appelée, vous devez alors vous efforcer de vous assurer que dans l'éventualité où une application ne fournit pas une telle fonction ou un tel tableau, l'opération de commande fonctionne encore et qu'elle effectue une partie de sa fonction qui demeure pertinente.

(Par exemple, une fonction dans une bibliothèque qui calcule les racines carrées possède un but bien défini, indépendant de l'application. L'alinéa 2d requiert que toute fonction ou tout tableau fourni par l'application utilisée par cette fonction soit obligatoirement facultative : si l'application ne la fournit pas, la fonction racine carrée doit encore calculer les racines carrées.) Ces exigences s'appliquent au travail modifié dans sa globalité. Si des sections identifiables de ce travail ne sont pas dérivées de la bibliothèque et qu'elles peuvent raisonnablement être considérées des travaux indépendants et distincts, cette licence et ses conditions ne s'appliquent donc pas à ces sections lorsque vous les distribuez en tant que travaux séparés. Mais, lorsque vous distribuez les mêmes sections en tant que partie d'une entité qui est un travail basé sur la bibliothèque, la distribution de l'entité doit se faire selon les conditions de cette licence dont les permissions pour les autres détenteurs de licence s'étendent à toute l'entité et donc à chacune des parties sans égard à l'identité de l'auteur. Le but de cette section n'est donc pas de réclamer des droits ou de contester vos droits sur le travail que vous avez créé entièrement mais de vous prévaloir du droit de contrôler la distribution de travaux dérivés ou collectifs basés sur la bibliothèque.

De plus, l'agrégation d'un autre travail non basé sur la bibliothèque avec la bibliothèque (ou avec un travail basé sur la bibliothèque) sur un volume de stockage ou un support de distribution n'a pas pour résultat d'étendre l'application de cette licence à cet autre travail.

3. Vous pouvez choisir d'appliquer les conditions de la Licence publique générale ordinaire GNU au lieu de cette licence à un exemplaire donné de la bibliothèque. À cette fin, vous devez modifier toutes les notices qui se réfèrent à cette licence afin qu'elles renvoient à la Licence publique générale ordinaire GNU, version 2, à la place de cette licence. (Si une

version plus récente que la version 2 de la Licence publique générale ordinaire GNU a fait son apparition, vous pouvez indiquer cette nouvelle version si vous le désirez). Ne faites aucune autre modification à ces notices.

Une fois que cette modification est apportée à un exemplaire, elle devient irrévocable pour ce qui est de cet exemplaire. La Licence publique générale ordinaire GNU s'applique alors à tous les exemplaires subséquents et à tous les travaux dérivés réalisés à partir de cet exemplaire.

Cette option est utile lorsque vous désirez une partie du code de la bibliothèque dans un programme qui n'est pas une bibliothèque.

4. Vous pouvez copier et distribuer la bibliothèque (ou une de ses parties ou un dérivé basé sur cette dernière, selon la Section 2) sous forme exécutable ou de code objet selon les modalités des Sections 1 et 2 ci-dessus à condition de l'accompagner du code source correspondant lisible par machine devant être distribué selon les conditions énumérées aux Sections 1 et 2 ci-dessus sur un support physique durable habituellement utilisé pour les échanges de logiciels.

Si la distribution du code objet se fait en offrant accès à la copie à partir d'un lieu désigné, le fait d'offrir un accès équivalent à la copie du code source à partir du même lieu constitue une distribution du code source même si les tierces parties ne sont pas tenues de copier le code source avec le code objet.

5. Un programme qui ne contient aucun dérivé d'une partie de la bibliothèque, mais qui est conçu pour fonctionner avec la bibliothèque en étant compilé ou relié avec cette dernière constitue un « travail qui utilise la bibliothèque ». Un tel travail, par lui-même, n'est pas un travail dérivé de la bibliothèque et se trouve donc hors de la portée de cette licence.

Cependant, le fait de relier un « travail qui utilise la bibliothèque » à une bibliothèque crée un exécutable qui est un dérivé de la bibliothèque (étant donné qu'il contient des parties de la bibliothèque) plutôt qu'un « travail qui utilise la bibliothèque ». L'exécutable est donc couvert par cette licence. La Section 6 énumère les modalités pour la distribution de tels exécutables. Lorsqu'un « travail qui utilise la bibliothèque » utilise du matériel provenant d'un fichier bibliographique qui fait partie de la bibliothèque, le code objet du travail pourrait être un travail dérivé de la bibliothèque même si le code source n'en est pas. La véracité de ce fait revêt une importance particulière si le travail peut être relié sans la bibliothèque ou si le travail est en lui-même la bibliothèque. Le caractère véridique de ceci n'est pas clairement défini par la loi.

Si un tel fichier objet n'utilise que des paramètres numériques, des dispositions de structures de données, des mécanismes d'accès, des petites macros ainsi que des petites fonctions en ligne (moins de dix lignes en longueur), l'utilisation du fichier objet n'est pas restreint qu'il soit ou non légalement un travail dérivé. (Les exécutables qui contiennent ce code objet en plus de parties de la bibliothèque feront toujours partie de la Section 6.) En contrepartie, si le travail est dérivé de la bibliothèque, vous pouvez distribuer le code objet du travail selon les

conditions de la Section 6. Tout exécutable qui contient ce travail est également régi par les conditions de la Section 6, qu'il soit relié directement ou non à la bibliothèque.

6. Une exception aux Sections ci-dessus, vous pouvez également combiner ou relier un « travail qui utilise la bibliothèque » à la bibliothèque afin de produire un travail qui contient des parties de la bibliothèque et distribuer ce travail selon les conditions de votre choix pourvu que les conditions permettent la modification du travail pour qu'il puisse être utilisé par le client qui pourra se servir de l'ingénierie inverse pour le débogage de telles modifications.

Vous devez procurer une notice évidente avec chaque copie du travail stipulant que la bibliothèque est utilisée dans ce travail et que la bibliothèque et son utilisation sont couvertes par cette Licence. Vous devez fournir un exemplaire de cette Licence. Si le travail affiche des notices de droits d'auteur durant son exécution, vous devez y inclure la notice de droits d'auteur de la bibliothèque de même qu'une référence qui dirige l'utilisateur vers l'exemplaire de cette Licence. Vous devez également accomplir une des actions suivantes :

- a) accompagner le travail du code source complet correspondant lisible par machine pour la bibliothèque incluant toute modification utilisée dans le travail devant être distribué selon les modalités énumérées aux Sections 1 et 2 ci-dessus et si le travail est un exécutable relié à la bibliothèque, l'accompagner du « travail qui utilise la bibliothèque » complet lisible par machine en tant que code objet ou code source de façon à ce que l'utilisateur puisse modifier la bibliothèque et ensuite la relier pour produire un exécutable modifié qui contient la bibliothèque modifiée (Il est entendu que l'utilisateur qui modifie le contenu des fichiers de spécification de la bibliothèque ne pourra pas nécessairement recompiler l'application pour utiliser les spécifications modifiées.);
- b) utiliser un mécanisme approprié de bibliothèque partagée pour la liaison avec la bibliothèque. Un mécanisme approprié (1) utilise une copie de la bibliothèque d'exécution déjà présente dans le système informatique de l'utilisateur plutôt que de copier des fonctions de la bibliothèque dans l'exécutable et (2) fonctionne adéquatement avec une version modifiée de la bibliothèque, si l'utilisateur en installe une à condition que la version modifiée soit compatible avec l'interface de la version avec laquelle le travail aura été réalisé;
- c) l'accompagner d'une offre écrite, valide pour au moins trois années afin de donner à l'utilisateur le matériel énuméré à l'alinéa 6a pour un prix non supérieur au coût raisonnable de la réalisation physique de la distribution.
- d) Si la distribution du travail se fait en offrant accès à la copie à partir d'un lieu désigné, offrez un accès équivalent à la copie du matériel spécifié ci-dessus à partir du même lieu.
- e) Vérifiez que l'utilisateur a déjà reçu une copie de ce matériel ou que vous avez déjà envoyé une copie à cet utilisateur.

Pour un exécutable, la forme requise du « travail qui utilise la bibliothèque » doit inclure toute donnée et tout programme utilitaire nécessaire à la reproduction de l'exécutable. Cependant, exceptionnellement le matériel distribué n'a pas à inclure ce qui est normalement distribué (sous forme source ou binaire) avec les principales composantes (compilateur; noyau, etc.) du système d'exploitation à l'aide duquel l'exécutable fonctionne à moins que cette composante n'accompagne l'exécutable.

Il se peut que cette exigence soit contraire aux restrictions de licence d'autres bibliothèques propriétaires qui n'accompagnent pas normalement le système d'opération. Une telle contradiction signifie que vous ne pouvez pas utiliser les deux avec la bibliothèque dans un exécutable que vous distribuez.

7. Vous pouvez placer des fonctions bibliothèque qui sont un travail basé sur la bibliothèque côte à côte dans une bibliothèque ensemble avec d'autres fonctions bibliothèque non couvertes par cette Licence et distribuer cette bibliothèque combinée à condition que la distribution séparée du travail basé sur la bibliothèque et des autres fonctions bibliothèque soit permise et à condition d'exécuter les deux actions suivantes :

- a) accompagner la bibliothèque combinée d'une copie du même travail basé sur la bibliothèque, non combinée avec toute autre fonction bibliothèque. La distribution doit se faire selon les modalités énumérées dans les Sections ci-dessus;
- b) fournir, avec la bibliothèque combinée, une notice évidente stipulant qu'une de ses parties est un travail basé sur la bibliothèque et expliquer où trouver la forme non combinée qui accompagne le même travail.

8. Vous ne pouvez ni copier, ni modifier; ni accorder une sous licence, ni distribuer la bibliothèque autrement qu'en vertu des modalités. Toute tentative de la copier, la modifier, la distribuer ou accorder une sous licence est nulle et terminera automatiquement vos droits selon cette licence. Cependant, les parties qui ont reçu des exemplaires ou droits de votre part en vertu de cette licence ne verront pas leur licence se terminer tant que lesdites parties respectent les modalités de la licence.

9. Vous n'êtes pas obligé d'accepter cette licence puisque vous ne l'avez pas signée. Cependant, seule cette licence vous accorde la permission de modifier ou de distribuer la bibliothèque ou ses travaux dérivés. Ces actions sont interdites par la loi si vous n'acceptez pas cette licence. Par conséquent, en modifiant ou en distribuant la bibliothèque (ou tout travail basé sur la bibliothèque) vous indiquez votre acceptation de cette licence d'utilisation, ainsi que toutes les modalités relatives à la copie, distribution ou modification de la bibliothèque ou des travaux basés sur cette dernière.

10. Chaque fois que vous redistribuez la bibliothèque (ou tout travail basé sur la bibliothèque), le destinataire reçoit automatiquement une licence, des concédants originaux, lui permettant de copier, distribuer, modifier la bibliothèque ou s'y relier en vertu des modalités de cette

licence. Vous ne pouvez imposer aucune autre restriction aux destinataires dans l'exercice des droits accordés selon cette licence. Vous n'êtes pas responsable de l'application du respect de conformité des tierces parties aux modalités de cette licence.

11. Si, par suite d'un jugement d'un tribunal ou d'une allégation de contrefaçon de brevet ou encore pour toute autre raison (ne se limitant pas aux questions de brevet), on vous impose des conditions (par ordre de la cour, après entente ou autre) qui sont en contradiction avec les modalités de cette licence, vous ne pouvez pas vous soustraire aux conditions de cette licence. Si vous ne pouvez pas distribuer simultanément de façon à respecter vos obligations selon cette licence ainsi que toute autre obligation pertinente, vous ne pouvez alors pas distribuer la bibliothèque.

Par exemple, si une licence d'exploitation de brevet ne permet pas la redistribution sans droits d'auteur de la bibliothèque par tous ceux qui reçoivent des exemplaires directement ou indirectement par votre entremise, la seule façon de satisfaire à ces exigences ainsi qu'à celles de cette licence serait de vous abstenir totalement de distribuer la bibliothèque.

Si une portion de cette section est reconnue comme étant non valide ou non exécutoire dans des circonstances particulières, le reste de la section doit s'appliquer, et la section en entier doit s'appliquer dans toute autre circonstance.

Cette section n'a pas pour objet de vous inciter à la violation de brevets, du droit d'auteur ou d'autres droits de propriété ou de contester la validité de toute demande dans ce sens. Elle a plutôt pour objet de protéger l'intégrité du système de distribution du logiciel libre mis en application par la pratique d'une licence publique. Plusieurs personnes ont contribué généreusement au large éventail de logiciels distribués à l'aide de ce système, et ce, dans le respect des modalités du système. L'auteur/donneur peut décider s'il est disposé à distribuer un logiciel à l'aide de tout autre système, et un détenteur de licence ne peut imposer ce choix. Le but de cette section est de rendre très clair ce qui semble être une conséquence du reste de cette licence.

12. Si la distribution et l'utilisation de la bibliothèque sont restreintes dans certains pays par brevets ou par interfaces protégées par un droit d'auteur, le détenteur du droit d'auteur original qui place la bibliothèque sous cette licence peut ajouter une limite géographique qui exclurait la distribution dans ces pays de façon à ce que la distribution ne soit permise que dans les pays qui ne sont pas exclus. Dans un tel cas, la licence incorpore la limite géographique dans le corps du texte de cette licence.

13. La Free Software Foundation peut publier des versions révisées ou nouvelles de la Licence publique générale limitée de temps à autre. De telles nouvelles versions resteront similaires dans l'esprit de la présente version, mais elles peuvent différer dans les détails afin de traiter de nouveaux problèmes ou de nouvelles préoccupations.

Chaque version reçoit un numéro de version distinctif. Si la bibliothèque indique qu'une

version spécifique de cette Licence s'y applique « ou toute version ultérieure », vous avez le choix de suivre soit les modalités de cette version numérotée, soit celles de n'importe quelle version publiée ultérieurement par la Free Software Foundation. Si la bibliothèque n'indique pas une version spécifique de cette licence, vous pouvez choisir l'une des versions qui ont été publiées par la Free Software Foundation.

14. Si vous désirez incorporer des parties de la bibliothèque dans d'autres programmes libres dont les conditions de distribution sont incompatibles avec celles-ci, vous devez demander la permission aux auteurs. Dans le cas d'un logiciel dont le droit d'auteur appartient à la Free Software Foundation, vous pouvez nous en faire la demande, nous faisons parfois des exceptions dans ce sens. Notre décision sera guidée par nos deux objectifs qui sont de préserver le statut libre de tous les dérivés de notre logiciel libre et de faire la promotion, le partage et la réutilisation de logiciels en général.

DECLARATION D'ABSENCE DE GARANTIE

15. COMME LA LICENCE DE CETTE BIBLIOTHEQUE EST DISTRIBUEE SANS FRAIS, CELLE-CI NE COMPORTE AUCUNE GARANTIE, DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI APPLICABLE. A MOINS QUE CELA NE SOIT ETABLI DIFFEREMMENT PAR ECRIT, LES PROPRIETAIRES DES DROITS ET/OU LES AUTRES PARTIES FOURNISSENT LA BIBLIOTHEQUE « EN L'ETAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRIMEE OU IMPLICITE, CELA COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE ET D'APTITUDE A UNE FONCTION PARTICULIERE. VOUS ASSUMEZ LE RISQUE ENTIER CONCERNANT LA QUALITE ET LES PERFORMANCES DE LA BIBLIOTHEQUE. DANS L'EVENTUALITE OU LA BIBLIOTHEQUE SE REVELAIT DEFECTUEUSE, VOUS ASSUMEZ LES COÛTS DE TOUS LES SERVICES, REPARATIONS OU CORRECTIONS NECESSAIRES.

16. EN AUCUNE AUTRE CIRCONSTANCE QUE CELLES REQUISES PAR LA LOI APPLICABLE OU ACCORDEES PAR ECRIT, UN TITULAIRE DE DROITS SUR LA BIBLIOTHEQUE OU TOUTE AUTRE PARTIE QUI MODIFIE OU ACHEMINE LA BIBLIOTHEQUE EN VERTU DES PRESENTES, NE PEUT ETRE TENU RESPONSABLE POUR LES DOMMAGES, Y COMPRIS TOUT DOMMAGE GENERAL, SPECIAL, ACCIDENTEL OU INDIRECT SURVENANT PAR SUITE DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITE D'UTILISER LA BIBLIOTHEQUE (Y COMPRIS, SANS SE LIMITER A, LA PERTE DE DONNEES OU L'INEXACTITUDE DES DONNEES RETOURNEES OU LES PERTES SUBIES PAR VOUS OU DES TIERCES PARTIES OU L'INCAPACITE DE LA BIBLIOTHEQUE A FONCTIONNER AVEC TOUT AUTRE PROGRAMME), MEME SI UN TEL TITULAIRE OU TOUTE AUTRE PARTIE A ETE AVISE DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES.

FIN DES MODALITES

Comment appliquer ces modalités à vos nouvelles bibliothèques

Si vous développez une nouvelle bibliothèque et que vous voulez qu'elle soit des plus utiles pour le public, nous recommandons d'en faire un logiciel libre que tous peuvent redistribuer et modifier. Vous pouvez le faire en permettant sa redistribution sous ces modalités (ou, alternativement, sous les modalités de la Licence publique générale ordinaire).

Pour mettre ces modalités en application, il faut joindre les notices suivantes à la bibliothèque. Il est plus sécuritaire de les joindre au début de chaque fichier source afin d'insister efficacement sur l'absence de garantie. Chaque fichier doit présenter au moins la ligne sur le « droit d'auteur » ainsi qu'un pointeur indiquant où consulter la notice complète.

< une ligne donnant le nom de la bibliothèque et une brève idée de ce qu'elle fait.>

Copyright © <année> <nom de l'auteur>

Cette bibliothèque est un logiciel libre; vous pouvez la redistribuer ou la modifier suivant les modalités de la Licence publique générale limitée GNU telle que publiée par la Free Software Foundation. Soit la version 2.1 de cette licence, ou toute version ultérieure.

Cette bibliothèque est distribuée dans l'espoir qu'elle vous sera utile mais SANS AUCUNE GARANTIE; sans même la garantie implicite de QUALITÉ MARCHANDE ni d'APTITUDE À UNE FONCTION PARTICULIÈRE. Consultez la Licence générale publique limitée pour plus de renseignements.

Vous devriez avoir reçu un exemplaire de la Licence générale publique limitée GNU avec cette bibliothèque; si ce n'est pas le cas, écrivez à : Free Software Foundation, Inc., 51, Franklin Street, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301, USA

Ajoutez également l'information permettant de vous contacter par courriel ou par la poste.

Vous devriez également obtenir de votre employeur (si vous travaillez en tant que programmeur) ou de votre école un « renoncement aux droits de propriété » pour ce programme, si nécessaire. Voici un exemple, vous n'avez qu'à changer les noms :

Yoyodyne, Inc. renonce aux droits de propriété pour la bibliothèque « Frob » (une bibliothèque pour tweaking knobs) de l'auteur James Random Hacker:

<signature de Ty Coon>, le 1er avril 1990

Ty Coon, Vice-Président.

(iii) Open SSL

Copyright © 1998-2000 Le Projet OpenSSL. Tous droits réservés. La redistribution et l'utilisation sous forme source ou binaire, avec ou sans modification, sont permises si les conditions suivantes sont respectées :

Les redistributions du code source doivent conserver la notice sur le droit d'auteur ci-dessus, cette liste de conditions ainsi que la déclaration d'absence de garantie ci-dessous.

Les redistributions en forme binaire doivent reproduire la notice sur le droit d'auteur ci-dessus,

cette liste de conditions ainsi que la déclaration d'absence de garantie dans la documentation ainsi que le matériel fourni avec la distribution.

Tout matériel publicitaire où sont mentionnées des caractéristiques ou l'utilisation de ce logiciel doit afficher le message suivant : ce produit contient un logiciel développé par le Projet OpenSSL pour être utilisé dans la boîte à outils OpenSSL (<http://www.openssl.org>)

Les noms « Boîte à outils OpenSSL » et « Projet OpenSSL » ne doivent pas être utilisés pour appuyer ou faire la promotion de produits dérivés de ce logiciel sans au préalable en avoir obtenu la permission écrite. Pour obtenir cette permission, veuillez contacter openssl-core@openssl.org

Les produits dérivés de ce logiciel ne peuvent pas porter le nom « OpenSSL » et le nom « OpenSSL » ne peut apparaître dans leurs noms sans au préalable en avoir obtenu la permission écrite auprès du Projet OpenSSL. Les redistributions sous toute forme doivent conserver le message suivant : Ce produit contient un logiciel développé par le Projet OpenSSL pour être utilisé dans la boîte à outils OpenSSL. (<http://www.openssl.org>)

CE LOGICIEL EST DISTRIBUÉ PAR LE PROJET OpenSSL « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRIMÉE OU IMPLICITE, CELA COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UNE FONCTION PARTICULIÈRE. EN AUCUNE AUTRE CIRCONSTANCE QUE CELLES REQUISES PAR LA LOI APPLICABLE OU ACCORDÉES PAR ÉCRIT, LE PROJET OpenSSL OU SES COLLABORATEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU INDIRECTS (INCLUANT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER), LE REMPLACEMENT DE PRODUITS OU DE SERVICES, LA PERTE DE L'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE PROFITS OU L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES) CAUSÉS ET BASÉS SUR TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, PAR CONTRAT, RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU DÉLIT CIVIL (INCLUANT LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL MÊME SI AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Ce produit comprend un logiciel cryptographique écrit par Eric Young (ey@cryptsoft.com). Ce produit comprend un logiciel écrit par Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com).

Copyright © 1998-2000 Le projet OpenSSL. Tous droits réservés. La redistribution et l'utilisation sous forme source ou binaire, avec ou sans modification, sont permises si les conditions suivantes sont respectées :

1. Les redistributions du code source doivent conserver la notice sur le droit d'auteur ci-dessus, cette liste de conditions ainsi que la déclaration d'absence de garantie ci-dessous.
2. Les redistributions en forme binaire doivent conserver la notice sur le droit d'auteur

ci-dessus, cette liste de conditions ainsi la déclaration d'absence de garantie dans la documentation ainsi que le matériel fourni avec la distribution.

3. Tout matériel publicitaire où sont mentionnées des caractéristiques ou l'utilisation de ce logiciel doit afficher le message suivant : ce produit contient un logiciel développé par le Projet OpenSSL pour être utilisé dans la boîte à outils OpenSSL. (<http://www.openssl.org>)

4. Les noms « Boîte à outils OpenSSL » et « Projet OpenSSL » ne doivent pas être utilisés pour appuyer ou faire la promotion de produits dérivés de ce logiciel sans au préalable en avoir obtenu la permission écrite. Pour obtenir cette permission, veuillez contacter openssl-core@openssl.org

5. Les produits dérivés de ce logiciel ne peuvent pas porter le nom « OpenSSL » et le nom « OpenSSL » ne peut apparaître dans leurs noms sans au préalable en avoir obtenu la permission écrite auprès du Projet OpenSSL.

6. Les redistributions sous toute forme doivent conserver le message suivant : ce produit contient un logiciel développé par le Projet OpenSSL pour être utilisé dans la boîte à outils OpenSSL. (<http://www.openssl.org>)

CE LOGICIEL EST DISTRIBUÉ PAR LE PROJET OpenSSL « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRIMÉE OU IMPLICITE, CELA COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UNE FONCTION PARTICULIÈRE. EN AUCUNE AUTRE CIRCONSTANCE QUE CELLES REQUISES PAR LA LOI APPLICABLE OU ACCORDÉES PAR ÉCRIT, LE PROJET OpenSSL OU SES COLLABORATEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPECIAUX, EXEMPLAIRES OU INDIRECTS (INCLUANT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER), LE REMPLACEMENT DE PRODUITS OU DE SERVICES, LA PERTE DE L'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE PROFITS OU L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES) CAUSÉS ET BASÉS SUR TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, PAR CONTRAT, RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU DÉLIT CIVIL (NCLUANT LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL MÊME SI AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Ce produit comprend un logiciel cryptographique écrit par Eric Young (ey@cryptsoft.com).

Ce produit comprend un logiciel écrit par Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com).

Copyright © 1995-1998 Eric Young (ey@cryptsoft.com) Tous droits réservés. Cet ensemble

est une version SSL écrite par Eric Young (ey@cryptsoft.com). La version a été écrite pour être conforme à la SSL de Netscapes. Cette bibliothèque peut être utilisée de façon commerciale et non commerciale tant que les conditions suivantes sont respectées.

Les conditions suivantes s'appliquent à tous les codes présents dans cette distribution, que ce soit les RC4, RSA, Ihash, DES, etc.; non seulement le code SSL. La documentation SSL

incluse avec cette distribution est couverte par les mêmes conditions de protection des droits

d'auteur sauf que le détenteur en est Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com).

Les droits d'auteur demeurent la propriété de Eric Young. Les notices concernant les droits d'auteur dans le code ne peuvent pas être supprimées. Si cet ensemble est utilisé dans un produit, il faut attribuer à Eric Young le titre d'auteur des parties utilisées de la bibliothèque.

Cela pourrait prendre la forme d'un message textuel lors du lancement du programme ou d'un document (en ligne ou textuel) fourni avec l'ensemble. La redistribution et l'utilisation sous formes source et binaires, avec ou sans modification, sont permises si les conditions suivantes sont respectées :

1. Les redistributions du code source doivent conserver la notice sur le droit d'auteur ci-dessus, cette liste de conditions ainsi la déclaration d'absence de garantie ci-dessous.

2. Les redistributions en forme binaire doivent conserver la notice sur le droit d'auteur ci-dessus, cette liste de conditions ainsi la déclaration d'absence de garantie dans la documentation ainsi que le matériel fourni avec la distribution.

3. Tout matériel publicitaire où sont mentionnées des caractéristiques ou l'utilisation de ce logiciel doit afficher le message suivant : ce produit contient un logiciel cryptographique développé par Eric Young (ey@cryptsoft.com). Le mot « cryptographique » peut être éliminé si les routines de la bibliothèque utilisée ne sont pas d'ordre cryptographique.

4. Si vous utilisez un code spécifique à Windows (ou un dérivé) du répertoire d'applications (code d'application), vous devez inclure le message : « Ce produit contient un logiciel écrit par Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com) ».

CE LOGICIEL EST DISTRIBUÉ PAR ERIC YOUNG « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRIMÉE OU IMPLICITE, CELA COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UNE FONCTION PARTICULIÈRE. EN AUCUNE AUTRE CIRCONSTANCE QUE CELLES REQUISES PAR LA LOI APPLICABLE OU ACCORDÉES PAR ÉCRIT, L'AUTEUR OU SES COLLABORATEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPECIAUX, EXEMPLAIRES OU INDIRECTS (INCLUANT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER), LE REMPLACEMENT DE PRODUITS (INCLUANT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER), LE REMPLACEMENT DE PRODUITS OU DE SERVICES, LA PERTE DE L'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE PROFITS OU L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES) CAUSÉS ET BASÉS SUR TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, PAR CONTRAT, RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU DÉLIT CIVIL (INCLUANT LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL MÊME SI AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Les modalités de licence et de distribution de toute version disponible au public ou tout dérivé de ce code ne peuvent pas être modifiées. Par exemple, ce code ne peut pas être simplement copié et apposé sous une autre licence de distribution [incluant la Licence publique GNU].

(iv) BSD

Copyright © 2000-2001, Aaron D. Gifford

Tous droits réservés.

La redistribution et l'utilisation sous forme source ou binaire, avec ou sans modification, sont permises si les conditions suivantes sont respectées.

1. Les redistributions du code source doivent conserver la notice sur le droit d'auteur ci-dessus, cette liste de conditions ainsi la déclaration d'absence de garantie ci-dessous.
2. Les redistributions en forme binaire doivent conserver la notice sur le droit d'auteur ci-dessus, cette liste de conditions ainsi la déclaration d'absence de garantie dans la documentation ainsi que le matériel fourni avec la distribution.
3. Le nom du détenteur du droit d'auteur ainsi que les noms des collaborateurs ne doivent pas être utilisés pour appuyer ou faire la promotion de produits dérivés de ce logiciel sans au préalable en avoir obtenu la permission écrite.

CE LOGICIEL EST DISTRIBUÉ PAR SON AUTEUR ET SES COLLABORATEURS « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRIMÉE OU IMPLICITE, CELA COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UNE FONCTION PARTICULIÈRE. EN AUCUNE AUTRE CIRCONSTANCE QUE CELLES REQUISES PAR LA LOI APPLICABLE OU ACCORDÉES PAR ÉCRIT, L'AUTEUR OU SES COLLABORATEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU INDIRECTS (INCLUANT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER), LE REMPLACEMENT DE PRODUITS OU DE SERVICES, LA PERTE DE L'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE PROFITS OU L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES) CAUSÉS ET BASÉS SUR TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, PAR CONTRAT, RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU DÉLIT CIVIL (INCLUANT LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL MÊME SI AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

(v) MIT

Copyright © 1998, 1999, 2000 Thai Open Source Software Center Ltd et Clark Cooper.

Copyright © 2001, 2002, 2003 Expat maintainers.

La permission est accordée, sans frais, à toute personne qui obtient une copie de ce logiciel ainsi que des fichiers de documentation associés (le « logiciel »), de travailler dans le logiciel sans restriction, incluant sans toutefois s'y limiter, les droits d'utiliser, de copier, de modifier, de fusionner, de publier, de distribuer, d'offrir une sous-licence ou de vendre des copies du logiciel ainsi que de permettre aux personnes à qui le logiciel est fourni d'en faire autant si les conditions suivantes sont respectées.

La notice concernant le droit d'auteur ainsi que cette notice de permission doivent être incluses dans toutes les copies ou parties substantielles du logiciel.

CE LOGICIEL EST DISTRIBUÉ « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRIMÉE OU IMPLICITE, CELA COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UNE FONCTION PARTICULIÈRE AINSI QUE D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. EN AUCUNE CIRCONSTANCE, LES AUTEURS OU LES DÉTENTEURS DU DROIT D'AUTEUR NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES POUR LES DOMMAGES OU AUTRE RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU DÉLIT CIVIL EN RELATION AVEC LE LOGICIEL OU RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU D'AUTRES TRAVAUX DANS LE LOGICIEL.

(vi) Mozilla

Un certain code de ce produit est disponible sous forme de code source sous la Licence publique Mozilla version 1.0. Le code source est offerte grâce à un mécanisme de distribution électronique accepté tel que défini dans cette licence à toute personne à qui Pace a rendu une version exécutable disponible depuis au moins douze (12) mois après la date à laquelle il est devenu a priori disponible ou au moins six (6) mois après qu'une version subséquente de cette modification particulière ait été rendue disponible à de tels destinataires.

Pour une traduction en français des licences GNU GPL et LGPL, allez <http://www.gnu.org/licenses/translations.html>

(i) GPL

GNU General Public License

Version 2, June 1991

Copyright © 1989, 1991 Free Software Foundation, Inc.

51 Franklin Street, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301, USA

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

Preamble

The licenses for most software are designed to take away your freedom to share and change it. By contrast, the GNU General Public License is intended to guarantee your freedom to share and change free software—to make sure the software is free for all its users. This General Public License applies to most of the Free Software Foundation's software and to any other program whose authors commit to using it. (Some other Free Software Foundation software is covered by the GNU Lesser General Public License instead.) You can apply it to your programs, too.

When we speak of free software, we are referring to freedom, not price. Our General Public Licenses are designed to make sure that you have the freedom to distribute copies of free software (and charge for this service if you wish), that you receive source code or can get it if you want it, that you can change the software or use pieces of it in new free programs; and that you know you can do these things.

To protect your rights, we need to make restrictions that forbid anyone to deny you these rights or to ask you to surrender the rights. These restrictions translate to certain responsibilities for you if you distribute copies of the software, or if you modify it. For example, if you distribute copies of such a program, whether gratis or for a fee, you must give the recipients all the rights that you have. You must make sure that they, too, receive or can get the source code. And you must show them these terms so they know their rights.

We protect your rights with two steps: (1) copyright the software, and (2) offer you this license which gives you legal permission to copy, distribute and/or modify the software. Also, for each author's protection and ours, we want to make certain that everyone understands that there is no warranty for this free software. If the software is modified by someone else and passed on, we want its recipients to know that what they have is not the original, so that any problems introduced by others will not reflect on the original authors' reputations.

Finally, any free program is threatened constantly by software patents. We wish to avoid the danger that redistributors of a free program will individually obtain patent licenses, in effect making the program proprietary. To prevent this, we have made it clear that any patent must be licensed for everyone's free use or not licensed at all.

The precise terms and conditions for copying, distribution and modification follow.

Terms and Conditions for Copying, Distribution, and Modification

0. This License applies to any program or other work which contains a notice placed by the copyright holder saying it may be distributed under the terms of this General Public License. The "Program", below, refers to any such program or work, and a "work based on the Program" means either the Program or any derivative work under copyright law: that is to say, a work containing the Program or a portion of it, either verbatim or with modifications and/or translated into another language. (Hereinafter, translation is included without limitation in the term "modification".) Each licensee is addressed as "you". Activities other than copying, distribution and modification are not covered by this License; they are outside its scope. The act of running the Program is not restricted, and the output from the Program is covered only if its contents constitute a work based on the Program (independent of having been made by running the Program). Whether that is true depends on what the Program does.

1. You may copy and distribute verbatim copies of the Program's source code as you receive it, in any medium, provided that you conspicuously and appropriately publish on each copy an appropriate copyright notice and disclaimer of warranty; keep intact all the notices that refer to this License and to the absence of any warranty; and give any other recipients of the Program a copy of this License along with the Program. You may charge a fee for the physical act of transferring a copy, and you may at your option offer warranty protection in exchange for a fee.
2. You may modify your copy or copies of the Program or any portion of it, thus forming a work based on the Program, and copy and distribute such modifications or work under the terms of Section 1 above, provided that you also meet all of these conditions:
 - a) You must cause the modified files to carry prominent notices stating that you changed the files and the date of any change.
 - b) You must cause any work that you distribute or publish, that in whole or in part contains or is derived from the Program or any part thereof, to be licensed as a whole at no charge to all third parties under the terms of this License.
 - c) If the modified program normally reads commands interactively when run, you must

cause it, when started running for such interactive use in the most ordinary way, to print or display an announcement including an appropriate copyright notice and a notice that there is no warranty (or else, saying that you provide a warranty) and that users may redistribute the program under these conditions, and telling the user how to view a copy of this License. (Exception: if the Program itself is interactive but does not normally print such an announcement, your work based on the Program is not required to print an announcement.)

These requirements apply to the modified work as a whole. If identifiable sections of that work are not derived from the Program, and can be reasonably considered independent and separate works in themselves, then this License, and its terms, do not apply to those sections when you distribute them as separate works. But when you distribute the same sections as part of a whole which is a work based on the Program, the distribution of the whole must be on the terms of this License, whose permissions for other licensees extend to the entire whole, and thus to each and every part regardless of who wrote it. Thus, it is not the intent of this section to claim rights or contest your rights to work written entirely by you; rather, the intent is to exercise the right to control the distribution of derivative or collective works based on the Program.

In addition, mere aggregation of another work not based on the Program with the Program (or with a work based on the Program) on a volume of a storage or distribution medium does not bring the other work under the scope of this License.

3. You may copy and distribute the Program (or a work based on it, under Section 2) in object code or executable form under the terms of Sections 1 and 2 above provided that you also do one of the following:

- a) Accompany it with the complete corresponding machine-readable source code, which must be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or
- b) Accompany it with a written offer, valid for at least three years, to give any third party, for a charge no more than your cost of physically performing source distribution, a complete machine-readable copy of the corresponding source code, to be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or
- c) Accompany it with the information you received as to the offer to distribute corresponding source code. (This alternative is allowed only for noncommercial distribution and only if you received the program in object code or executable form with such an offer; in accord with Subsection b above.)

The source code for a work means the preferred form of the work for making modifications to it. For an executable work, complete source code means all the source code for all modules it contains, plus any associated interface definition files, plus the scripts used to control compilation and installation of the executable. However, as a special exception, the source code distributed need not include anything that is normally distributed (in either source or binary form) with the major components (compiler, kernel, and so on) of the operating system on which the executable runs, unless that component itself accompanies the executable.

If distribution of executable or object code is made by offering access to copy from a designated place, then offering equivalent access to copy the source code from the same place counts as distribution of the source code, even though third parties are not compelled to copy the source along with the object code.

4. You may not copy, modify, sublicense, or distribute the Program except as expressly provided under this License. Any attempt otherwise to copy, modify, sublicense or distribute the Program is void, and will automatically terminate your rights under this License. However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.
5. You are not required to accept this License, since you have not signed it. However, nothing else grants you permission to modify or distribute the Program or its derivative works. These actions are prohibited by law if you do not accept this License. Therefore, by modifying or distributing the Program (or any work based on the Program), you indicate your acceptance of this License to do so, and all its terms and conditions for copying, distributing or modifying the Program or works based on it.
6. Each time you redistribute the Program (or any work based on the Program), the recipient automatically receives a license from the original licensor to copy, distribute or modify the Program subject to these terms and conditions. You may not impose any further restrictions on the recipients' exercise of the rights granted herein. You are not responsible for enforcing compliance by third parties to this License.
7. If, as a consequence of a court judgment or allegation of patent infringement or for any other reason (not limited to patent issues), conditions are imposed on you (whether by court order, agreement or otherwise) that contradict the conditions of this License, they do not excuse you from the conditions of this License. If you cannot distribute so as to satisfy simultaneously your obligations under this License and any other pertinent obligations, then as a consequence you may not distribute the Program at all.

For example, if a patent license would not permit royalty-free redistribution of the Program by all those who receive copies directly or indirectly through you, then the only way you could satisfy both it and this License would be to refrain entirely from distribution of the Program.

If any portion of this section is held invalid or unenforceable under any particular circumstance, the balance of the section is intended to apply and the section as a whole is intended to apply in other circumstances.

It is not the purpose of this section to induce you to infringe any patents or other property right claims or to contest validity of any such claims; this section has the sole purpose of protecting the integrity of the free software distribution system, which is implemented by public license practices. Many people have made generous contributions to the wide range of software distributed through that system in reliance on consistent application of that system; it is up to the author/donor to decide if he or she is willing to distribute software through any other system and a licensee cannot impose that choice. This section is intended to make thoroughly clear what is believed to be a consequence of the rest of this License.

8. If the distribution and/or use of the Program is restricted in certain countries either by patents or by copyrighted interfaces, the original copyright holder who places the Program under this License may add an explicit geographical distribution limitation excluding those countries, so that distribution is permitted only in or among countries not thus excluded. In such case, this License incorporates the limitation as if written in the body of this License.

9. The Free Software Foundation may publish revised and/or new versions of the General Public License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns.

Each version is given a distinguishing version number. If the Program specifies a version number of this License which applies to it and "any later version", you have the option of following the terms and conditions either of that version or of any later version published by the Free Software Foundation. If the Program does not specify a version number of this License, you may choose any version ever published by the Free Software Foundation.

10. If you wish to incorporate parts of the Program into other free programs whose distribution conditions are different, write to the author to ask for permission. For software which is copyrighted by the Free Software Foundation, write to the Free Software Foundation; we sometimes make exceptions for this. Our decision will be guided by the two goals of preserving the free status of all derivatives of our free software and of promoting the sharing and reuse of software generally.

NO WARRANTY

11. BECAUSE THE PROGRAM IS LICENSED FREE OF CHARGE, THERE IS NO WARRANTY FOR THE PROGRAM, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW. EXCEPT WHEN OTHERWISE STATED IN WRITING THE COPYRIGHT HOLDERS AND/OR OTHER PARTIES PROVIDE THE PROGRAM "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE ENTIRE RISK AS TO THE QUALITY AND PERFORMANCE OF THE PROGRAM IS WITH YOU. SHOULD THE PROGRAM PROVE DEFECTIVE, YOU ASSUME THE COST OF ALL NECESSARY SERVICING, REPAIR OR CORRECTION.

12. IN NO EVENT UNLESS REQUIRED BY APPLICABLE LAW OR AGREED TO IN WRITING WILL ANY COPYRIGHT HOLDER, OR ANY OTHER PARTY WHO MAY MODIFY AND/OR REDISTRIBUTE THE PROGRAM AS PERMITTED ABOVE, BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES, INCLUDING ANY GENERAL, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR INABILITY TO USE THE PROGRAM (INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF DATA OR DATA BEING RENDERED INACCURATE OR LOSSES SUSTAINED BY YOU OR THIRD PARTIES OR A FAILURE OF THE PROGRAM TO OPERATE WITH ANY OTHER PROGRAMS), EVEN IF SUCH HOLDER OR OTHER PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

One line to give the program's name and an idea of what it does.

Copyright © yyyy name of author

This program is free software; you can redistribute it and/or modify it under the terms of the GNU General Public License as published by the Free Software Foundation; either version 2 of the License, or (at your option) any later version.

This program is distributed in the hope that it will be useful, but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the GNU General Public License for more details. You should have received a copy of the GNU General Public License along with this program; if not, write to the Free Software Foundation, Inc., 51 Franklin Street, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301, USA.

Also add information on how to contact you by electronic and paper mail.

If the program is interactive, make it output a short notice like this when it starts in an interactive mode:

Gnomovision version 69, Copyright © year name of author

Gnomovision comes with ABSOLUTELY NO WARRANTY; for details type `show w`.

This is free software, and you are welcome to redistribute it under certain conditions; type `show c` for details.

The hypothetical commands `show w` and `show c` should show the appropriate parts of the General Public License. Of course, the commands you use may be called something other than `show w` and `show c`; they could even be mouse-clicks or menu items-- whatever suits your program.

You should also get your employer (if you work as a programmer) or your school, if any, to sign a "copyright disclaimer" for the program, if necessary. Here is a sample; alter the names:

Yoyodyne, Inc., hereby disclaims all copyright interest in the program `Gnomovision` (which makes passes at compilers) written by James Hacker.

signature of Ty Coon, 1 April 1989

Ty Coon, President of Vice

This General Public License does not permit incorporating your program into proprietary programs. If your program is a subroutine library, you may consider it more useful to permit linking proprietary applications with the library. If this is what you want to do, use the GNU Lesser General Public License instead of this License.

(ii) LGPL

GNU LESSER GENERAL PUBLIC LICENSE

Version 2.1, February 1999

Copyright © 1991, 1999 Free Software Foundation, Inc.

51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

[This is the first released version of the Lesser GPL. It also counts as the successor of the GNU Library Public License, version 2, hence the version number 2.1.]

Preamble

The licenses for most software are designed to take away your freedom to share and change it. By contrast, the GNU General Public Licenses are intended to guarantee your

freedom to share and change free software--to make sure the software is free for all its users.

This license, the Lesser General Public License, applies to some specially designated software packages--typically libraries--of the Free Software Foundation and other authors who decide to use it. You can use it too, but we suggest you first think carefully about whether this license or the ordinary General Public License is the better strategy to use in any particular case, based on the explanations below.

When we speak of free software, we are referring to freedom of use, not price. Our General Public Licenses are designed to make sure that you have the freedom to distribute copies of free software (and charge for this service if you wish); that you receive source code or can get it if you want it; that you can change the software and use pieces of it in new free programs; and that you are informed that you can do these things.

To protect your rights, we need to make restrictions that forbid distributors to deny you these rights or to ask you to surrender these rights. These restrictions translate to certain responsibilities for you if you distribute copies of the library or if you modify it.

For example, if you distribute copies of the library, whether gratis or for a fee, you must give the recipients all the rights that we gave you. You must make sure that they, too, receive or can get the source code. If you link other code with the library, you must provide complete object files to the recipients, so that they can relink them with the library after making changes to the library and recompiling it. And you must show them these terms so they know their rights.

We protect your rights with a two-step method: (1) we copyright the library, and (2) we offer you this license, which gives you legal permission to copy, distribute and/or modify the library.

To protect each distributor, we want to make it very clear that there is no warranty for the free library. Also, if the library is modified by someone else and passed on, the recipients should know that what they have is not the original version, so that the original author's reputation will not be affected by problems that might be introduced by others. Finally, software patents pose a constant threat to the existence of any free program. We wish to make sure that a company cannot effectively restrict the users of a free program by obtaining a restrictive license from a patent holder. Therefore, we insist that any patent license obtained for a version of the library must be consistent with the full freedom of use specified in this license.

Most GNU software, including some libraries, is covered by the ordinary GNU General Public License. This license, the GNU Lesser General Public License, applies to certain designated libraries, and is quite different from the ordinary General Public License. We use this license for certain libraries in order to permit linking those libraries into non-free programs.

When a program is linked with a library, whether statically or using a shared library, the combination of the two is legally speaking a combined work, a derivative of the original library. The ordinary General Public License therefore permits such linking only if the entire combination fits its criteria of freedom. The Lesser General Public License permits more lax criteria for linking other code with the library.

We call this license the "Lesser" General Public License because it does less to protect the user's freedom than the ordinary General Public License. It also provides other free software developers less of an advantage over competing non-free programs. These disadvantages are the reason we use the ordinary General Public License for many libraries. However, the Lesser license provides advantages in certain special circumstances. For example, on rare occasions, there may be a special need to encourage the widest possible use of a certain library, so that it becomes a de-facto standard. To achieve this, non-free programs must be allowed to use the library. A more frequent case is that a free library does the same job as widely used non-free libraries. In this case, there is little to gain by limiting the free library to free software only, so we use the Lesser General Public License.

In other cases, permission to use a particular library in non-free programs enables a greater number of people to use a large body of free software. For example, permission to use the GNU C Library in non-free programs enables many more people to use the whole GNU operating system, as well as its variant, the GNU/Linux operating system. Although the Lesser General Public License is less protective of the users' freedom, it does ensure that the user of a program that is linked with the Library has the freedom and the wherewithal to run that program using a modified version of the Library. The precise terms and conditions for copying, distribution and modification follow. Pay close attention to the difference between a "work based on the library" and a "work that uses the library". The former contains code derived from the library, whereas the latter must be combined with the library in order to run.

GNU LESSER GENERAL PUBLIC LICENSE TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

This License Agreement applies to any software library or other program which contains a notice placed by the copyright holder or other authorized party saying it may be distributed under the terms of this Lesser General Public License (also called "this License"). Each licensee is addressed as "you".

A "library" means a collection of software functions and/or data prepared so as to be conveniently linked with application programs (which use some of those functions and data) to form executables.

The "Library", below, refers to any such software library or work which has been distributed under these terms. A "work based on the Library" means either the Library or any derivative work under copyright law: that is to say, a work containing the Library or a portion of it, either verbatim or with modifications and/or translated straightforwardly into another language. (Hereinafter, translation is included without limitation in the term "modification".)

"Source code" for a work means the preferred form of the work for making modifications to it. For a library, complete source code means all the source code for all modules it contains, plus any associated interface definition files, plus the scripts used to control compilation and installation of the library.

Activities other than copying, distribution and modification are not covered by this License; they are outside its scope. The act of running a program using the Library is not restricted, and output from such a program is covered only if its contents constitute a work based on the Library (independent of the use of the Library in a tool for writing it). Whether that is true depends on what the Library does and what the program that uses the Library does.

1. You may copy and distribute verbatim copies of the Library's complete source code as you receive it, in any medium, provided that you conspicuously and appropriately publish on each copy an appropriate copyright notice and disclaimer of warranty; keep intact all the notices that refer to this License and to the absence of any warranty; and distribute a copy of this License along with the Library. You may charge a fee for the physical act of transferring a copy, and you may at your option offer warranty protection in exchange for a fee.

2. You may modify your copy or copies of the Library or any portion of it, thus forming a work based on the Library, and copy and distribute such modifications or work under the terms of Section 1 above, provided that you also meet all of these conditions:

- a) The modified work must itself be a software library.
- b) You must cause the files modified to carry prominent notices stating that you changed the files and the date of any change.
- c) You must cause the whole of the work to be licensed at no charge to all third parties under the terms of this License.
- d) If a facility in the modified Library refers to a function or a table of data to be supplied by an application program that uses the facility, other than as an argument passed when the facility is invoked, then you must make a good faith effort to ensure that, in the event an application does not supply such function or table, the facility still operates, and performs whatever part of its purpose remains meaningful.

(For example, a function in a library to compute square roots has a purpose that is entirely well-defined independent of the application. Therefore, Subsection 2d requires that any application-supplied function or table used by this function must be optional: if the application does not supply it, the square root function must still compute square roots.) These requirements apply to the modified work as a whole. If identifiable sections of that work are not derived from the Library, and can be reasonably considered independent and separate works in themselves, then this License, and its terms, do not apply to those sections when you distribute them as separate works. But when you distribute the same sections as part of a whole which is a work based on the Library, the distribution of the whole must be on the terms of this License, whose permissions for other licensees extend to the entire whole, and thus to each and every part regardless of who wrote it. Thus, it is not the intent of this section to claim rights or contest your rights to work written entirely by you; rather, the intent is to exercise the right to control the distribution of derivative or collective works based on the Library.

In addition, mere aggregation of another work not based on the Library with the Library (or with a work based on the Library) on a volume of a storage or distribution medium does not bring the other work under the scope of this License.

3. You may opt to apply the terms of the ordinary GNU General Public License instead of this License to a given copy of the Library. To do this, you must alter all the notices that refer to this License, so that they refer to the ordinary GNU General Public License, version 2, instead of to this License. (If a newer version than version 2 of the ordinary

GNU General Public License has appeared, then you can specify that version instead if you wish.) Do not make any other change in these notices.

Once this change is made in a given copy, it is irreversible for that copy, so the ordinary GNU General Public License applies to all subsequent copies and derivative works made from that copy.

This option is useful when you wish to copy part of the code of the Library into a program that is not a library.

4. You may copy and distribute the Library (or a portion or derivative of it, under Section 2) in object code or executable form under the terms of Sections 1 and 2 above provided that you accompany it with the complete corresponding machine-readable source code, which must be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange.

If distribution of object code is made by offering access to copy from a designated place, then offering equivalent access to copy the source code from the same place satisfies the requirement to distribute the source code, even though third parties are not compelled to copy the source along with the object code.

5. A program that contains no derivative of any portion of the Library, but is designed to work with the Library by being compiled or linked with it, is called a "work that uses the Library". Such a work, in isolation, is not a derivative work of the Library, and therefore falls outside the scope of this License.

However, linking a "work that uses the Library" with the Library creates an executable that is a derivative of the Library (because it contains portions of the Library), rather than a "work that uses the library". The executable is therefore covered by this License.

Section 6 states terms for distribution of such executables.

When a "work that uses the Library" uses material from a header file that is part of the Library, the object code for the work may be a derivative work of the Library even though the source code is not. Whether this is true is especially significant if the work can be linked without the Library, or if the work is itself a library. The threshold for this to be true is not precisely defined by law.

If such an object file uses only numerical parameters, data structure layouts and accessors, and small macros and small inline functions (ten lines or less in length), then the use of the object file is unrestricted, regardless of whether it is legally a derivative work. (Executables containing this object code plus portions of the Library will still fall under Section 6.)

Otherwise, if the work is a derivative of the Library, you may distribute the object code for the work under the terms of Section 6. Any executables containing that work also fall under Section 6, whether or not they are linked directly with the Library itself.

6. As an exception to the Sections above, you may also combine or link a “work that uses the Library” with the Library to produce a work containing portions of the Library, and distribute that work under terms of your choice, provided that the terms permit modification of the work for the customer’s own use and reverse engineering for debugging such modifications.

You must give prominent notice with each copy of the work that the Library is used in it and that the Library and its use are covered by this License. You must supply a copy of this License. If the work during execution displays copyright notices, you must include the copyright notice for the Library among them, as well as a reference directing the user to the copy of this License. Also, you must do one of these things:

- a) Accompany the work with the complete corresponding machine-readable source code for the Library including whatever changes were used in the work (which must be distributed under Sections 1 and 2 above); and, if the work is an executable linked with the Library, with the complete machine-readable “work that uses the Library”, as object code and/or source code, so that the user can modify the Library and then relink to produce a modified executable containing the modified Library. (It is understood that the user who changes the contents of definitions files in the Library will not necessarily be able to recompile the application to use the modified definitions.)
- b) Use a suitable shared library mechanism for linking with the Library. A suitable mechanism is one that (1) uses at run time a copy of the library already present on the user’s computer system, rather than copying library functions into the executable, and (2) will operate properly with a modified version of the library, if the user installs one, as long as the modified version is interface-compatible with the version that the work was made with.
- c) Accompany the work with a written offer, valid for at least three years, to give the same user the materials specified in Subsection 6a, above, for a charge no more than the cost of performing this distribution.
- d) If distribution of the work is made by offering access to copy from a designated place, offer equivalent access to copy the above specified materials from the same place.
- e) Verify that the user has already received a copy of these materials or that you have already sent this user a copy.

For an executable, the required form of the “work that uses the Library” must include any data and utility programs needed for reproducing the executable from it. However, as a special exception, the materials to be distributed need not include anything that is normally distributed (in either source or binary form) with the major components (compiler, kernel, and so on) of the operating system on which the executable runs, unless that component itself accompanies the executable.

It may happen that this requirement contradicts the license restrictions of other proprietary libraries that do not normally accompany the operating system. Such a contradiction means you cannot use both them and the Library together in an executable that you distribute.

7. You may place library facilities that are a work based on the Library side-by-side in a single library together with other library facilities not covered by this License, and distribute such a combined library, provided that the separate distribution of the work based on the Library and of the other library facilities is otherwise permitted, and provided that you do these two things:

- a) Accompany the combined library with a copy of the same work based on the Library, uncombined with any other library facilities. This must be distributed under the terms of the Sections above.
 - b) Give prominent notice with the combined library of the fact that part of it is a work based on the Library, and explaining where to find the accompanying uncombined form of the same work.
8. You may not copy, modify, sublicense, link with, or distribute the Library except as expressly provided under this License. Any attempt otherwise to copy, modify, sublicense, link with, or distribute the Library is void, and will automatically terminate your rights under this License. However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.
9. You are not required to accept this License, since you have not signed it. However, nothing else grants you permission to modify or distribute the Library or its derivative works. These actions are prohibited by law if you do not accept this License. Therefore, by modifying or distributing the Library (or any work based on the Library), you indicate your acceptance of this License to do so, and all its terms and conditions for copying, distributing or modifying the Library or works based on it.

10. Each time you redistribute the Library (or any work based on the Library), the recipient automatically receives a license from the original licensor to copy, distribute, link with or modify the Library subject to these terms and conditions. You may not impose any further restrictions on the recipients' exercise of the rights granted herein. You are not responsible for enforcing compliance by third parties with this License.

11. If, as a consequence of a court judgment or allegation of patent infringement or for any other reason (not limited to patent issues), conditions are imposed on you (whether by court order, agreement or otherwise) that contradict the conditions of this License, they do not excuse you from the conditions of this License. If you cannot distribute so as to satisfy simultaneously your obligations under this License and any other pertinent obligations, then as a consequence you may not distribute the Library at all. For example, if a patent license would not permit royalty-free redistribution of the Library by all those who receive copies directly or indirectly through you, then the only way you could satisfy both it and this License would be to refrain entirely from distribution of the Library. If any portion of this section is held invalid or unenforceable under any particular circumstance, the balance of the section is intended to apply, and the section as a whole is intended to apply in other circumstances.

It is not the purpose of this section to induce you to infringe any patents or other property right claims or to contest validity of any such claims; this section has the sole purpose of protecting the integrity of the free software distribution system which is implemented by public license practices. Many people have made generous contributions to the wide range of software distributed through that system in reliance on consistent application of that system; it is up to the author/donor to decide if he or she is willing to distribute software through any other system and a licensee cannot impose that choice. This section is intended to make thoroughly clear what is believed to be a consequence of the rest of this License.

12. If the distribution and/or use of the Library is restricted in certain countries either by patents or by copyrighted interfaces, the original copyright holder who places the Library under this License may add an explicit geographical distribution limitation excluding those countries, so that distribution is permitted only in or among countries not thus excluded. In such case, this License incorporates the limitation as if written in the body of this License.

13. The Free Software Foundation may publish revised and/or new versions of the Lesser General Public License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns.

Each version is given a distinguishing version number. If the Library specifies a version number of this License which applies to it and "any later version", you have the option of following the terms and conditions either of that version or of any later version published by the Free Software Foundation. If the Library does not specify a license version number, you may choose any version ever published by the Free Software Foundation.

14. If you wish to incorporate parts of the Library into other free programs whose distribution conditions are incompatible with these, write to the author to ask for permission. For software which is copyrighted by the Free Software Foundation, write to the Free Software Foundation; we sometimes make exceptions for this. Our decision will be guided by the two goals of preserving the free status of all derivatives of our free software and of promoting the sharing and reuse of software generally.

NO WARRANTY

15. BECAUSE THE LIBRARY IS LICENSED FREE OF CHARGE, THERE IS NO WARRANTY FOR THE LIBRARY; TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, EXCEPT WHEN OTHERWISE STATED IN WRITING THE COPYRIGHT HOLDERS AND/OR OTHER PARTIES PROVIDE THE LIBRARY "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE ENTIRE RISK AS TO THE QUALITY AND PERFORMANCE OF THE LIBRARY IS WITH YOU. SHOULD THE LIBRARY PROVE DEFECTIVE, YOU ASSUME THE COST OF ALL NECESSARY SERVICING, REPAIR OR CORRECTION.

16. IN NO EVENT UNLESS REQUIRED BY APPLICABLE LAW OR AGREED TO IN WRITING WILL ANY COPYRIGHT HOLDER, OR ANY OTHER PARTY WHO MAY MODIFY AND/OR REDISTRIBUTE THE LIBRARY AS PERMITTED ABOVE, BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES, INCLUDING ANY GENERAL, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR INABILITY TO USE THE LIBRARY (INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF DATA OR DATA BEING RENDERED INACCURATE OR LOSSES SUSTAINED BY YOU OR THIRD PARTIES OR A FAILURE OF THE LIBRARY TO OPERATE WITH ANY OTHER SOFTWARE), EVEN IF SUCH HOLDER OR OTHER PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

END OF TERMS AND CONDITIONS

How to Apply These Terms to Your New Libraries

If you develop a new library, and you want it to be of the greatest possible use to the public, we recommend making it free software that everyone can redistribute and change. You can do so by permitting redistribution under these terms (or, alternatively, under the terms of the ordinary General Public License).

To apply these terms, attach the following notices to the library. It is safest to attach them to the start of each source file to most effectively convey the exclusion of warranty; and each file should have at least the "copyright" line and a pointer to where the full notice is found.

<one line to give the library's name and a brief idea of what it does.>

Copyright © <year> <name of author>

This library is free software; you can redistribute it and/or modify it under the terms of the GNU Lesser General Public License as published by the Free Software Foundation; either version 2.1 of the License, or (at your option) any later version.

This library is distributed in the hope that it will be useful, but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the GNU Lesser General Public License for more details.

You should have received a copy of the GNU Lesser General Public License along with this library; if not, write to the Free Software Foundation, Inc., 51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA.

Also add information on how to contact you by electronic and paper mail.

You should also get your employer (if you work as a programmer) or your school, if any, to sign a "copyright disclaimer" for the library, if necessary. Here is a sample; alter the names:

Yoyodyne, Inc., hereby disclaims all copyright interest in the library `Frob' (a library for tweaking knobs) written by James Random Hacker.

<signature of Ty Coon>, 1 April 1990

Ty Coon, President of Vice

(iii) Open SSL

Copyright © 1998-2000 The OpenSSL Project. All rights reserved. Redistribution and use in source and binary forms, with or without modification, are permitted provided that the following conditions are met:

Redistributions of source code must retain the above copyright notice, this list of

conditions and the following disclaimer:

Redistributions in binary form must reproduce the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer in the documentation and/or other materials provided with the distribution.

All advertising materials mentioning features or use of this software must display the following acknowledgment: This product includes software developed by the OpenSSL Project for use in the OpenSSL Toolkit. (<http://www.openssl.org>)

The names "OpenSSL Toolkit" and "OpenSSL Project" must not be used to endorse or promote products derived from this software without prior written permission. For written permission, please contact openssl-core@openssl.org

Products derived from this software may not be called "OpenSSL" nor may "OpenSSL" appear in their names without prior written permission of the OpenSSL Project.

Redistributions of any form whatsoever must retain the following acknowledgment: "This product includes software developed by the OpenSSL Project for use in the OpenSSL Toolkit (<http://www.openssl.org>)"

THIS SOFTWARE IS PROVIDED BY THE OpenSSL PROJECT "AS IS" AND ANY EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ARE DISCLAIMED. IN NO EVENT SHALL THE OpenSSL PROJECT OR ITS CONTRIBUTORS BE LIABLE FOR ANY DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, EXEMPLARY, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES (INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, PROCUREMENT OF SUBSTITUTE GOODS OR SERVICES; LOSS OF USE, DATA, OR PROFITS; OR BUSINESS INTERRUPTION) HOWEVER CAUSED AND ON ANY THEORY OF LIABILITY, WHETHER IN CONTRACT, STRICT LIABILITY, OR TORT (INCLUDING NEGLIGENCE OR OTHERWISE) ARISING IN ANY WAY OUT OF THE USE OF THIS SOFTWARE, EVEN IF ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE. This product includes cryptographic software written by Eric Young (eyay@cryptsoft.com). This product includes software written by Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com).

Copyright © 1998-2000 The OpenSSL Project. All rights reserved. Redistribution and use in source and binary forms, with or without modification, are permitted provided that the following conditions are met:

1. Redistributions of source code must retain the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer.
2. Redistributions in binary form must reproduce the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer in the documentation and/or other materials provided with the distribution.
3. All advertising materials mentioning features or use of this software must display the following acknowledgment: This product includes software developed by the OpenSSL Project for use in the OpenSSL Toolkit. (<http://www.openssl.org>)
4. The names "OpenSSL Toolkit" and "OpenSSL Project" must not be used to endorse or promote products derived from this software without prior written permission. For written permission, please contact openssl-core@openssl.org
5. Products derived from this software may not be called "OpenSSL" nor may "OpenSSL" appear in their names without prior written permission of the OpenSSL Project.
6. Redistributions of any form whatsoever must retain the following acknowledgment: "This product includes software developed by the OpenSSL Project for use in the OpenSSL Toolkit (<http://www.openssl.org>)"
THIS SOFTWARE IS PROVIDED BY THE OpenSSL PROJECT "AS IS" AND ANY EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ARE DISCLAIMED. IN NO EVENT SHALL THE OpenSSL PROJECT OR ITS CONTRIBUTORS BE LIABLE FOR ANY DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, EXEMPLARY, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES (INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, PROCUREMENT OF SUBSTITUTE GOODS OR SERVICES; LOSS OF USE, DATA, OR PROFITS; OR BUSINESS INTERRUPTION) HOWEVER CAUSED AND ON ANY THEORY OF LIABILITY, WHETHER IN CONTRACT, STRICT LIABILITY, OR TORT (INCLUDING NEGLIGENCE OR OTHERWISE) ARISING IN ANY WAY OUT OF THE USE OF THIS SOFTWARE, EVEN IF ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE. This product includes cryptographic software written by Eric Young (ey@cryptsoft.com). This product includes software written by Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com).
Copyright © 1995-1998 Eric Young (ey@cryptsoft.com) All rights reserved. This package is an SSL implementation written by Eric Young (ey@cryptsoft.com). The implementation was written so as to conform with Netscape's SSL. This library is free for commercial and non-commercial use as long as the following conditions are adhered to.

The following conditions apply to all code found in this distribution, be it the RC4, RSA, lhash, DES, etc., code; not just the SSL code. The SSL documentation included with this distribution is covered by the same copyright terms except that the holder is Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com).

Copyright remains Eric Young's, and as such any Copyright notices in the code are not to be removed. If this package is used in a product, Eric Young should be given attribution as the author of the parts of the library used. This can be in the form of a textual message at program startup or in documentation (online or textual) provided with the package. Redistribution and use in source and binary forms, with or without modification, are permitted provided that the following conditions are met:

1. Redistributions of source code must retain the copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer.
2. Redistributions in binary form must reproduce the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer in the documentation and/or other materials provided with the distribution.
3. All advertising materials mentioning features or use of this software must display the following acknowledgment: "This product includes cryptographic software written by Eric Young (ey@cryptsoft.com)". The word 'cryptographic' can be left out if the routines from the library being used are not cryptographic related :-).
4. If you include any Windows specific code (or a derivative thereof) from the apps directory (application code) you must include an acknowledgement: "This product includes software written by Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com)"
THIS SOFTWARE IS PROVIDED BY ERIC YOUNG "AS IS" AND ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ARE DISCLAIMED. IN NO EVENT SHALL THE AUTHOR OR CONTRIBUTORS BE LIABLE FOR ANY DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, EXEMPLARY, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES (INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, PROCUREMENT OF SUBSTITUTE GOODS OR SERVICES; LOSS OF USE, DATA, OR PROFITS; OR BUSINESS INTERRUPTION) HOWEVER CAUSED AND ON ANY THEORY OF LIABILITY, WHETHER IN CONTRACT, STRICT LIABILITY, OR TORT (INCLUDING NEGLIGENCE OR OTHERWISE) ARISING IN ANY WAY OUT OF THE USE OF THIS SOFTWARE, EVEN IF ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

The license and distribution terms for any publicly available version or derivative of this code cannot be changed. i.e. this code cannot simply be copied and put under another distribution license [including the GNU Public License.]

(iv) BSD

Copyright © 2000-2001, Aaron D. Gifford

All rights reserved.

Redistribution and use in source and binary forms, with or without modification, are permitted provided that the following conditions are met:

1. Redistributions of source code must retain the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer.
 2. Redistributions in binary form must reproduce the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer in the documentation and/or other materials provided with the distribution.
 3. Neither the name of the copyright holder nor the names of contributors may be used to endorse or promote products derived from this software without specific prior written permission.
- THIS SOFTWARE IS PROVIDED BY THE AUTHOR AND CONTRIBUTOR(S) ``AS IS'' AND ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ARE DISCLAIMED. IN NO EVENT SHALL THE AUTHOR OR CONTRIBUTOR(S) BE LIABLE FOR ANY DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, EXEMPLARY, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES (INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, PROCUREMENT OF SUBSTITUTE GOODS OR SERVICES; LOSS OF USE, DATA, OR PROFITS; OR BUSINESS INTERRUPTION) HOWEVER CAUSED AND ON ANY THEORY OF LIABILITY, WHETHER IN CONTRACT, STRICT LIABILITY, OR TORT (INCLUDING NEGLIGENCE OR OTHERWISE) ARISING IN ANY WAY OUT OF THE USE OF THIS SOFTWARE, EVEN IF ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

(v) MIT

Copyright © 1998, 1999, 2000 Thai Open Source Software Center Ltd and Clark Cooper

Copyright © 2001, 2002, 2003 Expat maintainers.

Permission is hereby granted, free of charge, to any person obtaining a copy of this software and associated documentation files (the "Software"), to deal in the Software without restriction, including without limitation the rights to use, copy, modify, merge,

publish, distribute, sublicense, and/or sell copies of the Software, and to permit persons to whom the Software is furnished to do so, subject to the following conditions:

The above copyright notice and this permission notice shall be included in all copies or substantial portions of the Software.

THE SOFTWARE IS PROVIDED "AS IS", WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NONINFRINGEMENT. IN NO EVENT SHALL THE AUTHORS OR COPYRIGHT HOLDERS BE LIABLE FOR ANY CLAIM, DAMAGES OR OTHER LIABILITY, WHETHER IN AN ACTION OF CONTRACT, TORT OR OTHERWISE, ARISING FROM, OUT OF OR IN CONNECTION WITH THE SOFTWARE OR THE USE OR OTHER DEALINGS IN THE SOFTWARE.

(vi) Mozilla

Certain code in this product is available in source code form under Mozilla Public License version 1.0. The source code is available via an accepted Electronic Distribution Mechanism as defined in that license, to anyone to whom Pace made an executable version available; for at least twelve (12) months after the date it initially became available, or at least six (6) months after a subsequent version of that particular modification has been made available to such recipients.



www.pacemicro.com

Pace et  sont des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de Pace Micro Technology plc..

502-3405011